

Conforter l'attractivité des centres bourgs en réinvestissant le patrimoine architectural et urbain



Fraisans



Lantenne-Vertière



Pesmes



Pesmes



Sermange

Journée de visites des CAUE de Franche-Comté
dans le Doubs, le Jura et en Haute-Saône
Le mardi 8 décembre 2015



Journée de visites organisée
avec le concours financiers
de la DRAC Franche-Comté

Conforter l'attractivité des centres bourgs en réinvestissant le patrimoine architectural et urbain

Les cœurs de bourgs ou de villages sont des lieux de vie, d'animation, d'échanges, d'accueil de la population. C'est là aussi où l'on trouve les services et les équipements.

Lorsque ces centres souffrent d'un manque d'attractivité, que proposer pour qu'ils retrouvent leur vocation initiale ?

Comment la collectivité, à travers l'expression de son projet territorial, peut-elle agir pour revitaliser son centre et le rendre à nouveau attractif ?

Les opérations visitées illustrent différentes réponses de collectivités à cette problématique :

- réinvestir le patrimoine architectural pour accueillir des services différenciés et complémentaires ;
- valoriser l'espace public par une réflexion d'ensemble pour révéler les caractéristiques identitaires de la commune et prendre en compte la demande sociale actuelle.

Cette journée s'adresse aux élus et techniciens des collectivités territoriales.

Elle ménage un temps de découverte et d'échange aussi bien avec leurs commanditaires maîtres d'ouvrage qu'avec leurs auteurs architectes.

Ces visites permettront, nous l'espérons, de mieux comprendre les enjeux d'une réflexion préalable réfléchie et partagée (analyse de besoins, programmation...) ainsi que des méthodes et moyens à mettre en place pour réaliser un projet fonctionnel, durable et de qualité.

SOMMAIRE

PROGRAMME DES VISITES 5

FRAISANS 6

Réhabilitation des forges en salle de spectacle pluriculturelle

Extrait de la plaquette «Regards sur l'architecture et l'aménagement en Franche-Comté 2015» 7

Dossier «La Culture Autrement», revue EK n° 41, A Vivre Editions, octobre-novembre 2014 8

LANTENNE-VERTIERE 14

Restructuration de l'ancien presbytère en logements pour personnes âgées, maison des assistantes maternelles (MAM), bibliothèque, salle socio-culturelle et salle associative

Plaquette du CAUE du Doubs 2015 15

PESMES 22

Restructuration et extension du groupe scolaire, préau et périscolaire

Fiche technique, Cabinet Bernard Quirot et Associés 2014 23

Notice architecturale, Cabinet Bernard Quirot et Associés 2014 23

Photos, plans 25

PESMES 30

Aménagement du bourg ouest, schéma urbain de caractère

Notice explicative, Michel Antoine Boyer et Sylvie Maniaque 31

Photos, plans 32

SERMANGE 36

Aménagement du cœur du village

Fiche de l'Observatoire des CAUE 37

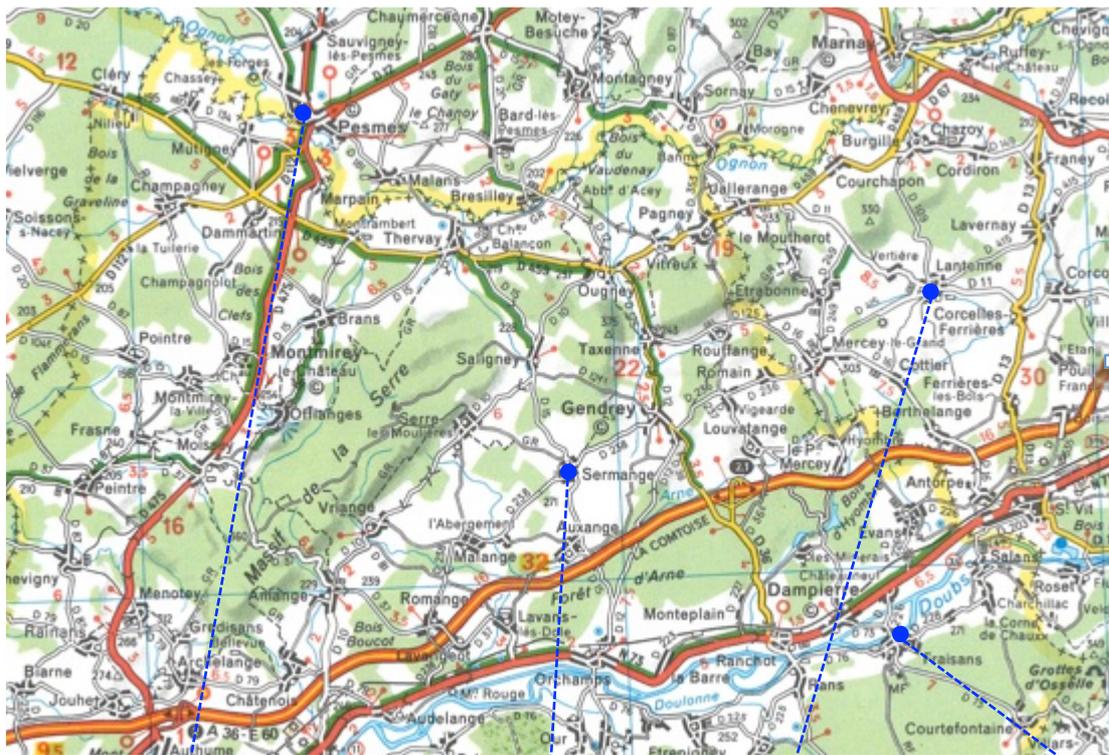
Photos 32

ANNEXES 40

Dossier «Coup d'envoi pour le programme de revitalisation

de centres-bourgs, Les Cahiers de l'Anah n° 146, juin 2015 41

Dossier «Urbanités rurales», AMC n° 241, avril 2015 48



Vers
Besançon

3- Le groupe scolaire de Pesmes

5- L'aménagement du cœur de village de Sermange

2- Le Presbytère de Lantenne Vertière

1- Les Forges de Fraisans

4- L'aménagement du centre bourg de Pesmes

Participants à la journée de visites (liste détaillée sur caue70.archi.fr, rubrique Actualités)

Mr François Baptizet Maire de Quincey (70)
 Mme Alice Berthet Chargée de mission au Conseil Régional de Franche-Comté
 Mr Bruno Bidoyen Adjoint au maire de Quincey (70)
 Mme Julie Bourdeaux Chef de projet à la mairie de Salins-les-Bains (39)
 Mme Judith Bugnet Adjointe au maire de Marnay (70)
 Mme Gabrielle Charaix Architecte-conseiller au CAUE de Côte-d'Or
 Mr Claude Cottet-Giguet Adjoint au maire de Lavans-les-Saint-Claude (39)
 Mme Anne Delaborde Vice-Présidente de la CC du Pays de Montbozon et du Chanois (70)
 Mme Virginie Duède Directrice du Musée des Maisons Comtoises de Nancray (25)
 Mr Gérard Favier Adjoint au maire de Valdahon (25)
 Mme Virginie Fassenet Coordinatrice du pôle patrimoines, architecture et cadre de vie à la DRAC de Franche-Comté
 Mme Florence Ferreux-Juillard Directrice du CAUE du Jura
 Mme Carmen Friquet Présidente du Pays de Vesoul-Val de Saône, Conseillère départementale du canton de Scey sur Saône, Présidente de la CC des Combes, Maire de Scey sur Saône et Saint Albin, Service Urbanisme Habitat et Construction à la DDT 70
 Mr Alain Girardet Maire d'Arçon (25)
 Mme Laurence Jacquier Chargée des collections au Musée des Maisons Comtoises de Nancray (25)
 Mr Keran Larue Chargé de planification à la DDT 70

Mr Adrien Lavier Adjoint au maire de Salins-les-Bains (39)
 Mme Julie Lestage Paysagiste au CAUE de Côte-d'Or
 Mme Bernadette Madiot Conseillère municipale à la mairie de Marnay (70)
 Mr Jean-Pierre Manzoni Adjoint au maire de Lavans-les-Saint-Claude (39)
 Mr Emile Ney Maire de Bucey-lès-Gy (70)
 Mlle Amélie Pavelot Stagiaire au CAUE de Côte-d'Or
 Mr Daniel Petry Chargé de projets à la DDT 39
 Mme Claude Pierre Correspondante territoriale à la DDT 70
 Mr Bastien Raymond Stagiaire au CAUE du Jura
 Mr Jean-Claude Reichard Délégué Régional Adjoint de la Fondation du Patrimoine
 Mme Béatrice Renahy Conseillère architecture à la DRAC de Franche-Comté
 Mr Gérard Rognon Adjoint au maire d'Arçon (25)
 Mme Emilie Sciardet Architecte des Bâtiments de France du Doubs
 Mr Dominique Tonal Directeur du CAUE du Doubs
 Mr Jean-Louis Vernay Ancien directeur du CAUE du Jura
 Mme Monique Vernay Ancienne secrétaire du CAUE du Jura
 Mme Armelle Voinier Architecte-conseiller au CAUE de Côte-d'Or
 Mme Christine Wenger-Bidoyen Directrice du CAUE de Haute-Saône
 Mme Geneviève Wolfersperger Adjointe au maire de Montbozon (70)

PROGRAMME DES VISITES

08h00 Départ de Besançon-Valentin, entrée autoroute A36

08h40 - 09h40 FRAISANS (39700)

Réhabilitation des forges en salle de spectacle pluriculturelle

Maitrise d'ouvrage Communauté de Communes Jura Nord

Maitrise d'œuvre Cabinet Reichardt-Ferreux, architectes

L'architecture de la salle de spectacle s'insère dans les vestiges consolidés d'une ancienne friche industrielle. Du côté du Doubs, un platelage bois forme une terrasse d'agrément.

10h00 - 11h00 LANTENNE-VERTIÈRE (25170)

Restructuration de l'ancien presbytère en logements pour personnes âgées, maison des assistantes maternelles (MAM), bibliothèque, salle socio-culturelle et salle associative

Maitrise d'ouvrage Commune de Lantenne-Vertière

Maitrise d'œuvre Architectures Amiot Lombard

La commune a souhaité densifier son centre historique en reconvertissant son presbytère. Le projet des architectes a permis d'investir le bâti existant assez vaste pour recevoir l'ensemble du programme. Une attention particulière est apportée à la physiologie du bâti ancien, à la compréhension des phénomènes thermiques et hydriques.

11h30 - 12h30 PESMES (70140)

Restructuration et extension du groupe scolaire, préau et périscolaire

Maitrise d'ouvrage Communauté de communes du Val de Pesmes

Maitrise d'œuvre Bernard Quirot, architecte et associés

Le projet de restructuration du groupe scolaire de Pesmes s'inscrit dans un site exceptionnel au cœur du bourg, en bordure des remparts et sur le domaine du château du X^{ème} siècle. Des démolitions ont renforcé la lecture de l'accès au château. Les travaux ont consisté à réaménager les espaces de récréation, réhabiliter les bâtiments existants, construire un préau et un équipement périscolaire.

12h30 - 14h00 Repas sur place au Restaurant Les Jardins Gourmands

14h30 - 15h15 PESMES (70140)

Aménagement du bourg ouest de Pesmes, schéma urbain de caractère

Maitrise d'ouvrage Commune de Pesmes

Maitrise d'œuvre Michel Antoine Boyer, architecte ; Sylvie Maniaque, paysagiste

Le projet reprend du passé les pavages pierre des caniveaux et les parvis de maisons les plus significatifs. Ceux-ci s'inscrivent dans un système graphique associant les superficies engazonnées et les sols de pierre, suivant une logique de lieux. Le projet équilibre mieux fonctionnalités et usages urbains. L'aménagement traite avec le même soin, les lieux majeurs ou mineurs (ruelles, trajés...), invitant à la diversification des itinéraires de promenade et de découverte.

15h35 - 16h15 SERMANGE (39700)

Aménagement du cœur du village

Maitrise d'ouvrage Commune de Sermange

Maitrise d'œuvre Agence Territoires : Ph. Convercey, F. Mathey, E. Voiriot, architectes paysagistes

La commune possède en son centre un espace dans lequel se rassemblent, en creux de vallon, les sources à l'origine de la Grande Fontaine (classée) et l'ensemble fontaine-lavoir de «la Fontenotte» (inscrit). Le travail de l'agence a consisté à travailler sur les limites de cet espace de manière à ce que le vide soit perçu non pas comme une absence mais comme une qualité, donnant aux bâtiments situés alentours une perspective.

16h30 Retour à Fraisans, entrée du site des Forges, 6 rue de la Cité des Forges

17h20 Retour à Besançon Valentin, entrée autoroute A 36



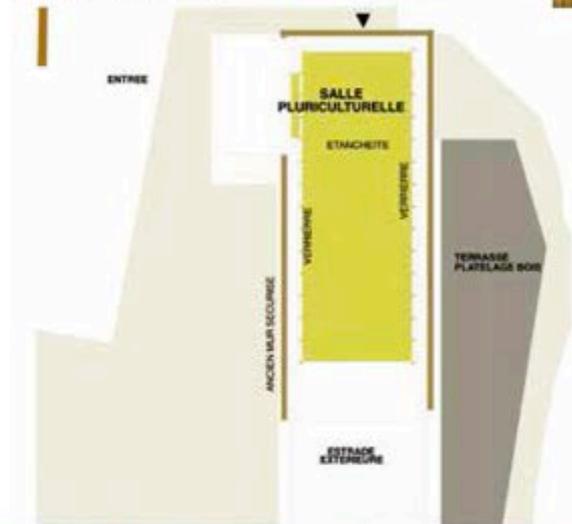
Journée de visites des CAUE de Franche-Comté
à **FRAISANS**

Réhabilitation des forges en salle de spectacle pluriculturelle Fraisans (39)

Sculpture épurée, parement brut d'acier oxydé, intérieur dessiné par une gracieuse structure bois, l'architecture de la salle de spectacle s'insère précisément dans les vestiges consolidés du bâtiment de l'ancienne forge.
Nouveau volume inscrit dans l'empreinte de l'ancien hall industriel, c'est l'occasion d'une rénovation architecturale en connivence entre modernité efficiente et patrimoine revisité.
Côté scène l'intérieur modulable de la salle de spectacle s'ouvre sur une arrière-scène extérieure qui investit le creux résultant de l'ancien hall industriel.
Latéralement, côté Doubs, un platelage bois forme une terrasse d'agrément juste limitée par le dessin incurvé de la berge.

Maîtrise d'ouvrage :
Communauté de Communes Jura Nord
Maîtrise d'oeuvre :
Cabinet Reichardt Ferreux, architectes
Réception : **2013**
Superficie : **580 m²**
Coût : **1 439 000 € TTC**

Programme :
Salle pluriculturelle créée dans un ancien bâtiment industriel.



Vocation culturelle, touristique et loisirs



Insertion en dialogue

Le maintien partiel des vestiges ancre l'intervention architecturale dans le site. Les volumes en structure bois sont revêtus d'acier oxydé. Cette enveloppe parallélépipédique s'insère légèrement en retrait des murs de pierre de l'ancienne fonderie, favorisant les jeux de cadrages et de reflets.

Enchaînement spatial

L'entrée de l'équipement apparaît en second plan par l'ancienne ouverture cintrée. Bientôt, une circulation verticale desservira, dans la « tour du monte-charge », deux plateaux d'exposition consacrés à l'histoire des anciennes forges.

Après plusieurs décennies de profond sommeil, l'ancien site métallurgique des Forges de Fraisans s'est mué en équipement culturel de nouvelle génération grâce à l'opiniâtreté de ses élus. Tissant avec justesse les liens entre mémoire collective et environnement naturel, les architectes Gilles Reichardt et Gilles Ferreux proposent le point d'équilibre entre intervention et préservation.

delphine bailly
nicolas waltefaugle

Nichée dans la vallée, à quelques encablures des premiers crêts du massif jurassien, Fraisans, 1120 habitants, paraît bien paisible. C'est oublier que sur les rives du Doubs qui la bordent, des générations d'ouvriers ont fait résonner trois siècles durant le tumulte et le fracas du métal en fusion. Le site combinait de manière exceptionnelle matière première (le minerai de fer accessible en surface), combustible (le bois) et énergie hydraulique. Il s'est donc taillé une place de choix dans l'industrie régionale et nationale : c'est ici qu'étaient produites les chaînes de marine. Ont suivi rails de chemin de fer et traverses métalliques pour l'Exposition universelle, qui servirent, dit-on, à l'édification de la tour Eiffel. Le déclin progressif qui s'est amorcé ensuite a conduit à la fermeture définitive en 1936.

Lente renaissance

Bien qu'au cœur d'un projet culturel de réhabilitation porté de longue date par la communauté de communes Jura-Nord, ce haut lieu du patrimoine industriel et de la mémoire ouvrière dépérissait. Les ateliers n'étaient plus que ruines et la végétation dévorait ses contours incertains. « Faire revivre cet endroit hors du temps était pourtant devenu une idée fixe à Fraisans, rappelle fièrement le maire, Christian Girod. Pendant trente ans, nous avons travaillé sur le sujet, épargnant sous après sous. Sur les quatre équipes municipales qui se sont succédé, aucune n'a jamais décidé de jeter

l'éponge ! » Concrétisant des années de mûre réflexion, une consultation est enfin lancée en 2005. Le programme, ambitieux, envisage alors une salle de spectacle à gradins modulables, un pôle enfance et une école de musique ainsi que l'aménagement paysagé des abords. La proposition de l'agence Reichardt & Ferreux est retenue par le jury pour sa prise en compte approfondie des vestiges. « Notre approche, précisent les architectes, a été de poser, de manière quasi imperceptible, la "boîte" de la salle de spectacle au milieu des murs historiques de l'ancienne fonderie. Nous voulions éviter de porter atteinte au pouvoir d'évocation éminemment poétique du lieu. »

Lancées immédiatement après le choix de l'équipe lauréate, les études géologiques et les sondages préalables portent un coup dur au projet : ils concluent à un état très dégradé des ateliers, avec un taux d'exposition aux métaux lourds préoccupant. Par précaution, les élus renoncent au volet pédagogique, afin de ne pas risquer d'exposer des enfants à d'éventuelles contaminations, et ne conservent que la salle pluriculturelle. Une première tranche de travaux, insuffisamment anticipée dans l'enthousiasme général, s'engage alors. Elle va durer près de cinq ans. « Pour tous les intervenants, cela a été long et déstabilisant ! analyse rétrospectivement Gilles Reichardt. Outre les premiers diagnostics défavorables, il a fallu composer avec la réglementation sur les zones inondables – qui n'avait pas été prise en compte –, les demandes des associations, les changements de programmation... »

Avènement des Forges culturelles

En façade les architectes font le choix de l'acier oxydé, dont la brutalité renvoie à l'activité métallurgique passée tout en

s'accrochant aux ruines, de taille modeste en regard de l'ampleur des fabriques qui composaient autrefois les forges. Pour trancher avec cet aspect industriel poussé à l'extrême, la chaleur du bois est privilégiée pour l'intérieur de la salle de spectacle. Comme une déclinaison en ramures des frondaisons proches, la charpente en épicea triangulée oriente et dynamise la perception intérieure, tandis que les murs sont revêtus d'un parement en hêtre. « Tous les choix que nous avons opérés visent à la simplicité, précise Gilles Ferreux, afin de construire une relation durable avec le site, tout en légitimant la présence du nouvel équipement dans une continuité historique et environnementale. »

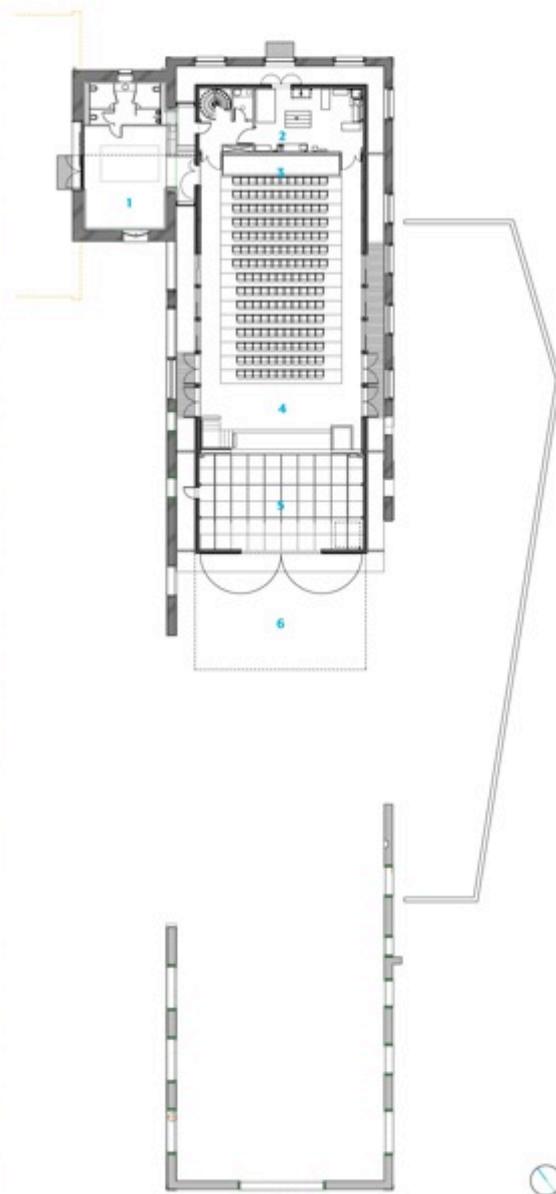
Pour cette entreprise collective qui lui tenait tant à cœur, Fraisans a misé avec audace sur l'avenir et le brassage culturel, prenant en charge 40 % de son coût, à l'heure où, partout, les restrictions budgétaires sont de mise. Une évidence pour les Fraisaïens très attachés au lieu. « La préservation de la cheminée a notamment coûté très cher, pourtant personne n'a élevé la moindre objection. C'est notre cheminée. Les Forges, c'est notre affaire et nous y avons mis le prix ! rappelle avec émotion Christian Girod. C'est avant tout un rêve commun un peu fou pour un lieu magnifique, un pari poétique nécessaire pour faire revivre le souvenir de ces ateliers, dont l'identité a durablement marqué la ville et dont nous sommes fiers ! » Un centre d'interprétation du patrimoine social et industriel des Forges viendra bientôt compléter cette métamorphose réussie. ♦

DOSSIER

LA CULTURE AUTREMENT

64





65

1. hall d'accueil
2. office-cuisine
3. rangement
4. salle de spectacle
5. scène
6. zone neutre, en attente d'aménagement

Prolongements des tracés

La salle de spectacle se prolonge à l'ouest par une terrasse dont les contours suivent le dessin incurvé des berges du Doubs. Au sud, le « jardin des ruines », sur lequel s'ouvre l'arrière-scène, s'inscrit dans l'enceinte formée par d'anciens murs des forges.



Équipement polyvalent

La salle de spectacle à la charpente arachnéenne est dotée de gradins d'une capacité de 195 places. Sa composition modulable lui permet de s'adapter à tout type de manifestation grâce à une acoustique maîtrisée. Les vêtements sont parés sur leur face intérieure de feutre, recouvert d'un calepinage en tasseaux de mélèze poncés, tandis qu'en plafond un bac phonique corrige les réverbérations. Le mur de fond de scène escamotable permet d'investir le jardin qui se prolonge à l'extérieur en lieu et place de l'ancien hall industriel pour des spectacles en plein air.



Cohérence environnementale

La maîtrise de l'énergie est assurée par une isolation thermique renforcée, une forte étanchéité à l'air, et une ventilation double flux avec récupérateur à haut rendement. Cela reste suffisant compte tenu des faibles besoins en chaleur dus à l'utilisation intermittente de l'équipement.

FICHE TECHNIQUE

Lieu : Fraisans (Franche-Comté).

Programme : salle pluriculturelle de 195 places.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Jura-Nord- DDT 39 conduite d'opération.

Architectes : Gilles Reichardt et Gilles Ferreux.

Bureau d'études : Ingérop.

Entreprises : Roux (terrassements), Locatelli (maçonnerie), Verdout (structure bois), Bidal (couverture), Verre Métal Concept (bardage), SFCA (étanchéité), Malenfer (menuiseries extérieures), Maignan (menuiseries intérieures), Reverchon (plâtrerie peinture), Process Sol (revêtement sol), Nouveau (fluides), EJE (électricité), Aratal (élévateur), DER (étanchéité à l'air).

Surface : 580 m² SHON.

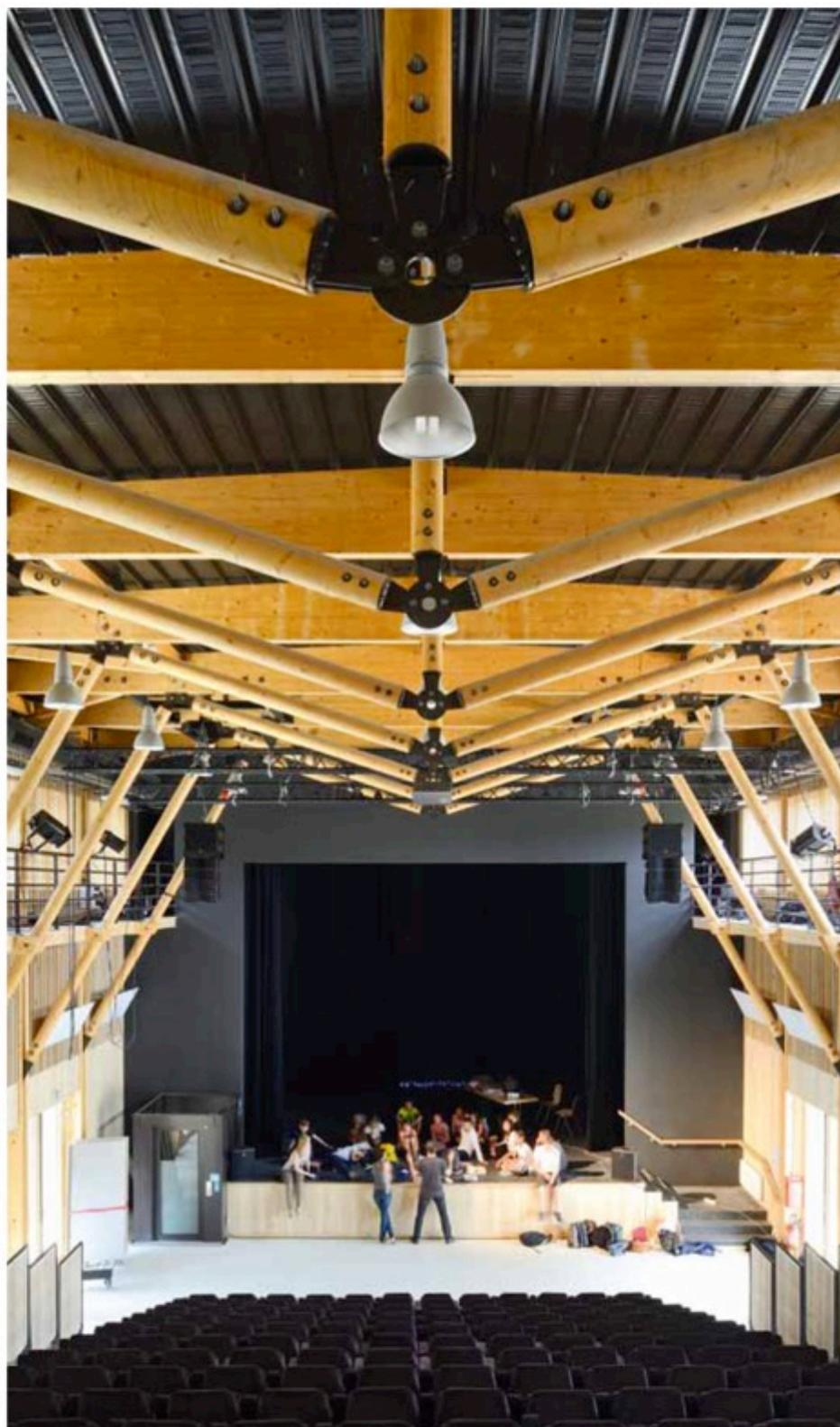
Calendrier : concours 2005, sécurisation du site 2007 à 2008, études de maîtrise d'œuvre 2010 à 2011, travaux septembre 2011 à février 2013, inauguration mars 2013.

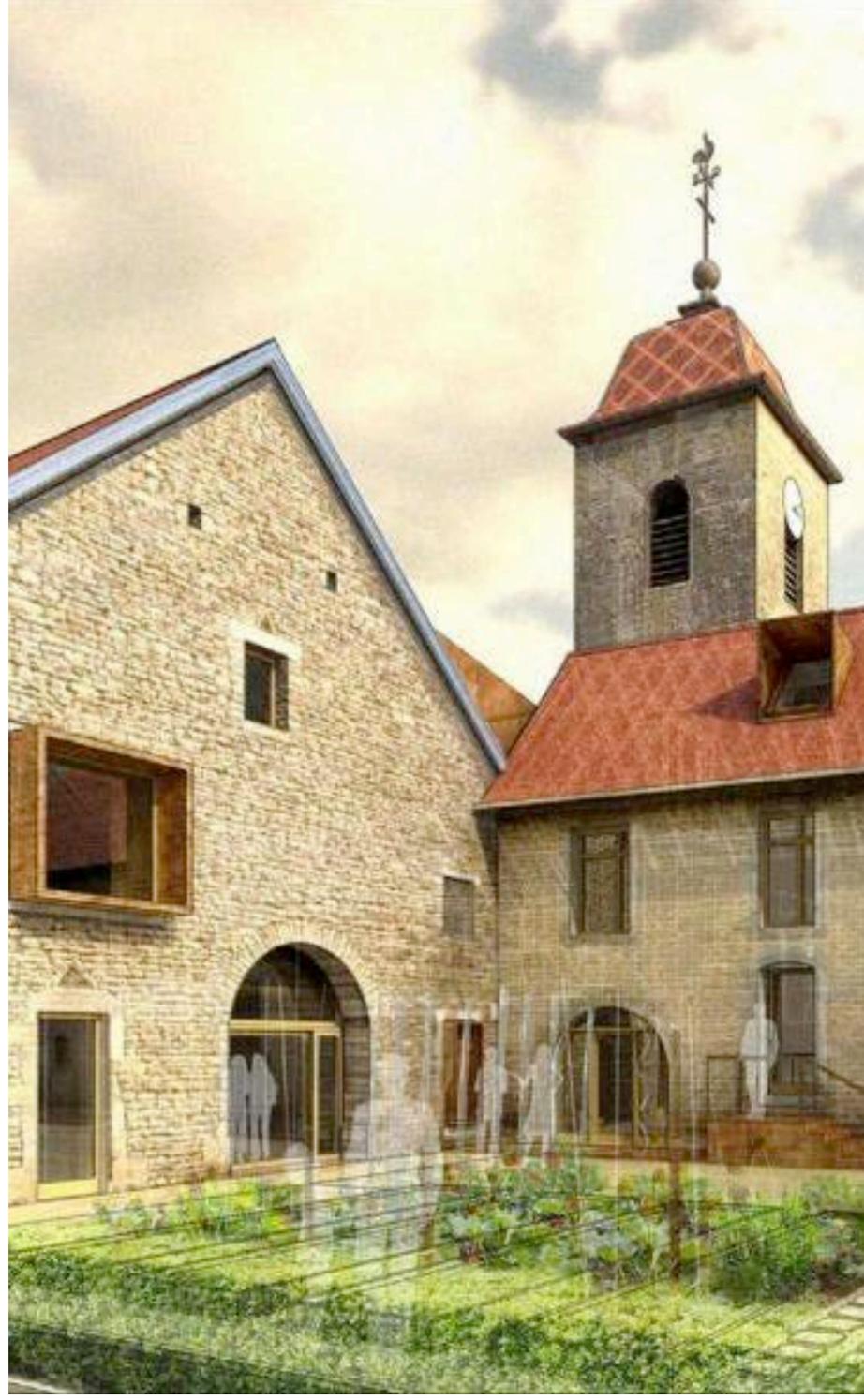
Coût : sécurisation du site 512 200 euros HT, travaux salle polyvalente 1,4 million d'euros HT.

Système constructif et

matériaux : lamellé-collé (structure), acier Corten (bardage), fibres de bois Pavatex (isolation extérieure), laine minérale et feutre (isolation phonique), tasseaux de hêtre (parement), membrane d'étanchéité Rhenofol (couverture), aluminium et bois / aluminium Schüco (menuiseries extérieures), résine et platelage bois en ipé (sols).

Installations techniques : VMC double flux avec récupérateur à haut rendement.





Journée de visites des CAUE de Franche-Comté

à **LANTENNE-VERTIERE**

Depuis plus de vingt ans, les équipes municipales successives ont évoqué la rénovation de cet ancien presbytère, lieu indissociable de l'abbé Garneret qui y a passé la plus grande partie de sa vie. En 2008, le projet du presbytère était une des priorités de la nouvelle équipe municipale, s'inscrivant idéalement dans la réflexion et le lancement de l'étude du plan local d'urbanisme (PLU).

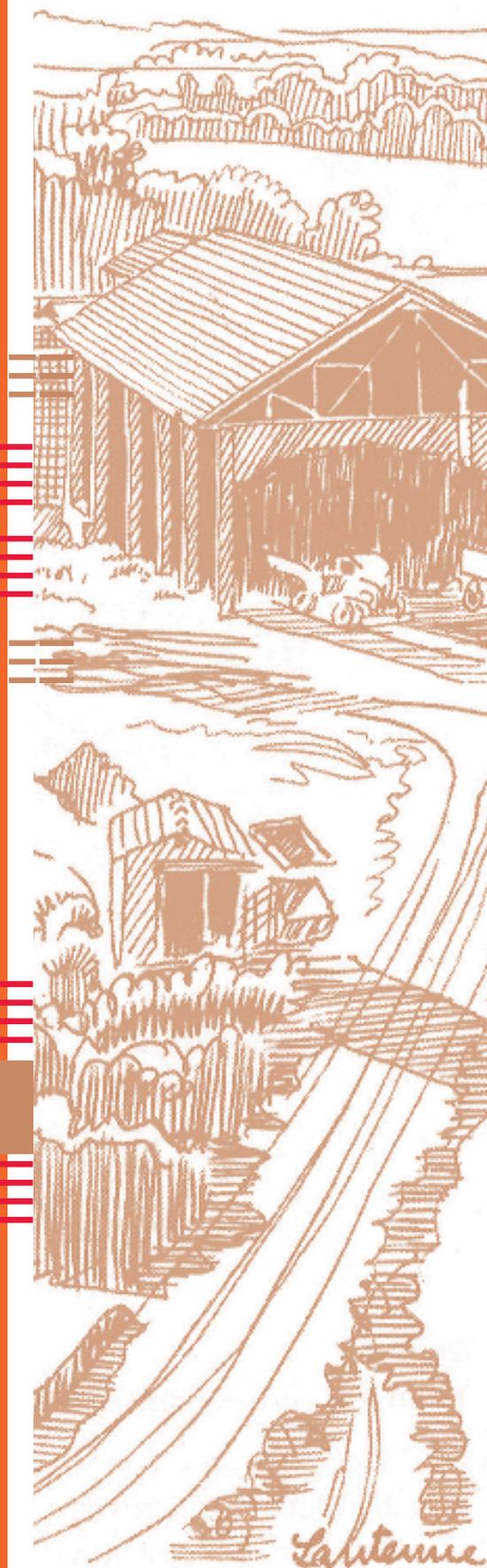
L'objectif commun fédérant ces projets, était principalement la revitalisation du centre du village et la valorisation du patrimoine local. Dans ce cadre, la municipalité s'est proposée de rendre vie à cet ensemble immobilier, de lui donner un caractère multifonctionnel et intergénérationnel, mais surtout d'ouvrir ces lieux chargés de mémoires et d'histoires communales à tous les habitants. Nous avons donc commencé par lancer une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) avec le soutien du Conseil général puis, nous nous sommes rapprochés du CAUE et de son équipe afin d'affiner et d'enrichir notre projet. C'est de Cyriaque Dupuis, architecte du CAUE, qu'est venue l'idée de monter un concours d'architecte. Un jury composé majoritairement de professionnels (ABF, architecte du département, directeur du CAUE, fondation du patrimoine...) et de membres du Conseil municipal a fait le choix, en mai 2012, du projet proposé par le cabinet Architectures Amiot-Lombard.

Après 18 mois de travaux, cette belle réalisation vient de voir le jour en ce début d'été, elle portera désormais le nom de « Maison Garneret ».

Thierry Malesieux,
Maire de Lantenne-Vertière



reconversion de l'ancien presbytère à Lantenne-Vertière



Origine du projet

Lantenne-Vertière est une commune de 527 habitants située dans le canton d'Audeux, à 21 km à l'ouest de Besançon. Le village est formé de deux hameaux, Lantenne, le plus important et Vertière.

Deux personnes ont marqué l'histoire de la commune : l'abbé Garneret, qui y séjourna de l'année 1930 à 1990, et Albert Migeon, industriel et rénovateur de la Saline d'Arc-et-Senans.

L'équipe municipale mène depuis plusieurs années une réflexion sur le devenir de la commune en se questionnant sur le cadre bâti, l'urbanisme, le paysage. Ces multiples réflexions sont menées dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et d'un audit des bâtiments communaux.

Ces différentes études ont mis en évidence les besoins et les potentialités de la commune face à une problématique de sous densité récurrente à la campagne. En effet, l'évolution de la commune montre une désertion du cœur du village pour ses franges. C'est face à ce constat que la



commune a choisi d'inciter la redensification du centre historique en montant un projet exemplaire. Parmi les différentes pistes, celle du presbytère est rapidement devenue une évidence. Le presbytère et son site sont un bel exemple



d'architecture rurale de caractère dans le Doubs au XIX^e siècle. La composition équilibre harmonieusement l'espace bâti et ses abords. Néanmoins, une vacance prolongée ne permet pas aux lieux de loger ou d'accueillir du public.

C'est dans cette logique que la commune a choisi de reconverter le presbytère. Elle a, dans un premier temps, réalisé une étude de faisabilité pour créer de l'habitat. Mais les coûts avancés par l'étude ont été jugés trop onéreux pour le conseil municipal. Parallèlement, des besoins dans le secteur de la petite enfance ont émergé. Le dossier est resté en suspens durant un an avant la demande de conseil auprès du CAUE du Doubs.



Le déroulé de l'intervention du CAUE du Doubs

Le travail de rédaction du programme a été une clé pour la réussite du projet. La mise en place d'un comité de pilotage de 4 personnes au sein du conseil municipal a permis d'avoir une continuité dans les débats, d'avoir des prises de décisions partagées et d'être force de propositions face aux organismes extérieurs. La rédaction du programme s'est faite en collaboration avec le service aux Maires du Conseil départemental mais aussi avec l'Architecte des bâtiments de France et la paysagiste conseil du département qui ont chacun contribué à la rédaction du cahier des charges du projet.

Parallèlement, afin que les élus et techniciens parlent le même langage et que la notion de qualité architecturale soit partagée, le CAUE a organisé un ensemble de visites de bâtiments publics de grande qualité ayant sensiblement intégrés

les mêmes préoccupations architecturales. La commune a ensuite lancé une consultation de maître d'œuvre sur la base du programme et d'un chiffrage, en y ajoutant quelques éléments : ambiances, traitement des abords... Enfin, dans le cadre de la remise d'intention architecturale, le CAUE a assisté la commune

dans l'organisation du jury et l'analyse des offres.

Aujourd'hui, cette expérience sert de référence et d'appui à d'autres élus pour le montage de leur projet.

Fonctionnement

Le respect du programme et la morphologie du bâti existant dictent des implantations logiques :

- la maison des assistantes maternelles (MAM) est naturellement implantée de plain-pied,



à rez-de-chaussée et s'ouvre sur les jardins. Les enfants peuvent pleinement profiter des espaces extérieurs en toute sécurité.

- le volume et la belle charpente de l'ancienne grange reçoivent la plus grande salle (associative), espace susceptible



d'accueillir au moins une fois
chaque habitant de
Lantenne-Vertière.
- dans les deux salles voûtées
les plus ouvertes sur l'extérieur
au RDC de la cure sont installés
la salle de sieste de la MAM
ainsi qu'une deuxième salle



associative, plus petite et plus
à l'échelle des besoins des
habitants du site.
- la bibliothèque et l'espace
d'exposition trouvent leur
place au premier étage de la
grange.



Une intervention en mémoire de l'Abbé Garneret et de Albert Migeon

Rendre hommage à l'Abbé Garneret c'est respecter les valeurs de travail et d'observation qui ont permis de créer notre patrimoine, c'est poursuivre l'effort que celui-ci avait mis en œuvre toute sa vie pour témoigner, transmettre et préserver ce qui fait l'authenticité, le caractère et la beauté des constructions anciennes de la Franche Comté.

Nous serons extrêmement attentifs à la manière de préserver, de restituer de la façon la plus juste tous les éléments de la construction qui présentent un caractère patrimonial.

Toute intervention plus contemporaine n'existera que dans un dialogue avec l'existant : soit par une mise à distance du nouveau pour mieux révéler l'ancien, soit par une insertion calculée là où l'existant le permet.

*Rachel Amiot & Vincent Lombard,
architectes*



reconversion de l'ancien presbytère
à Lantenne-Vertière





Le parti d'aménagement

La commune décide de confier l'opération au cabinet Architectures Amiot-Lombard qui propose un projet totalement intégré dans le bâti existant.

En effet, les deux volumes composant cet ensemble étant suffisamment grands pour recevoir l'ensemble du programme, les architectes décident de ne pas ajouter de nouvelle construction. Le volume bâti est ainsi préservé et l'aspect extérieur est restauré avec des matériaux et méthodes traditionnels : tuiles plates petit moule type « monument historique », accessoires de couverture en zinc, enduits à la chaux « à pierre vue », enduits isolants chaux-chanvre à l'intérieur, menuiseries en chêne. Les logements pour personnes âgées ne sont pas le lieu d'exploits volumétriques. C'est pourquoi les architectes ont fait le choix de les disposer dans le bâtiment de la cure, là où les hauteurs et les volumes sont les plus appropriés à cet usage. La grange, au volume et à la charpente imposants, reçoit la partie publique du programme sur trois niveaux complets.

Afin d'adapter l'intérieur aux besoins du programme, les architectes proposent de redescendre de 20 cm le plancher des combles et les rez-de-chaussée. Les nouveaux usages nécessitant plus de lumière, de nouvelles ouvertures sont créés. Par



volonté didactique, ces ouvertures expriment leur nouveauté par leur grande dimension et par leur proportion carrée, ainsi que par l'usage de l'acier corten, utilisé pour souligner toutes les nouvelles interventions. C'est par l'usage de ce matériau que se projettent de temps en temps à l'extérieur au-delà des murs, en toiture et en façade, les émergences d'une modernité plus intérieure. Les fenêtres sont placées selon des points de vue choisis, pour créer un rapport nouveau avec le jardin et établir une continuité intérieur-extérieur.

Une attention particulière est apportée à la physiologie du bâti ancien, à la compréhension des phénomènes thermiques et hydriques. Une chaufferie collective aux granulés de bois est mise en place, ainsi qu'une ventilation double flux à récupération de chaleur pour la partie recevant du public, sauf pour le RDC à occupation permanente, qui est chauffé par le sol à basse température.

Les espaces extérieurs

Le projet de réhabilitation s'accompagne d'un projet sur les espaces extérieurs.

L'allée conduisant du porche sur rue à l'entrée principale du nouvel équipement est bordée d'un jardin potager.

Cette première cour et son potager sont des espaces communs, partagés. Les logements disposent d'un second petit jardin privatif en façade sud. La mixité intergénérationnelle voulue par le programme, doit en effet être conçue comme une possibilité, une valeur d'usage supplémentaire et non une contrainte.

Reconversion de l'ancien presbytère de Lantenne-Vertière, Doubs, 2014

Adresse

25170 Lantenne-Vertière

Maître d'ouvrage

Commune de Lantenne-Vertière

Maître d'œuvre

Architecte : ARCHITECTURES AMIOT-LOMBARD,
Élodie Bonnefous, chef de projet,
BET Structure : Santini Ingénierie,
BET Fluides + Elec : BET Bellucci,
Économiste : Acte Éco

Concours Mai 2012

Études

De septembre 2012 à novembre 2013

Chantier

De janvier 2014 à juillet 2015

Surface

612 m² SDO + aménagements extérieurs

Montant des travaux

980 000 euros HT

Date de livraison 2015



Directeur

de la publication

Dominique Tonal,
directeur du CAUE du Doubs

Rédaction

Dominique Tonal,
Rachel Amiot, architecte
Vincent Lombard, architecte
Cyriaque Dupuis, architecte
Ludivine Gérardin, paysagiste
Vincent Paillot, architecte
Thierry Malesieux, maire

Photographies

Architectures Amiot-Lombard
Thierry Malesieux
Dominique Tonal

Conception

Mylène Moisan Brévod,
graphiste PAO
du CAUE du Doubs

Imprimerie Simongraphic

25290 Ornans - France

Sur papier Arcoprint
extra white, blanc

Septembre 2015

CAUE du Doubs



CAUE du Doubs
21 rue Louis Pergaud - 25000 Besançon
Tél. 03 81 82 19 22
Fax 03 81 82 34 24
www.caue25.org





Journée de visites des CAUE de Franche-Comté
à **PESMES**

Fiche technique /

maîtrise d'œuvre mandataire:

BQ+A - Bernard Quirot / Olivier Vichard / Alexandre Lenoble /
Francesca Patrono architectes associés

maîtrise d'ouvrage:

Communauté de communes du Val de Pesmes

dénomination de l'opération:

Restructuration et extension du groupe scolaire, périscolaire et préau
à Pesmes (70)

adresse exacte de l'opération:

Place des Promenades 70140 Pesmes

superficie:

total projet: 1 750 m² SHON
groupe scolaire: 1 461 m² SHON / périscolaire: 289 m² SHON
préau: 118 m² SHOB

coût des travaux:

total projet: 1 701 811 €HT (valeur 2013)
groupe scolaire: 841 501 €HT / périscolaire: 585 186 €HT
préau: 275 124 €HT

composition de l'équipe :

BQ+A, architecte mandataire
GAUJARD TECHNOLOGIE SCOP, bureau d'études structure bois
FDI, bureau d'études structure
PROJELEC, bureau d'études électricité
BELLUCCI, bureau d'études fluides
THIERRY GÉHIN, 1% artistique

coordonnées de la maîtrise d'ouvrage:

Place des Promenades 70140 Pesmes

signatures du maître d'oeuvre et du maître d'ouvrage:



Notice architecturale /

Programme :

groupe scolaire : hall, 5 salles de classe, salle des professeurs, bureau du directeur, bibliothèque, espaces extérieurs, préau

périscolaire : hall, 2 ateliers, salle de restaurant, office, espace extérieurs

Le projet de restructuration du Groupe scolaire de Pesmes concerne un site exceptionnel en bordure des remparts et sur le domaine de l'ancien château dont l'origine remonte au X^{ème} siècle. L'école du village est installée sur ce site depuis très longtemps et elle bénéficie d'un très beau point de vue sur la campagne environnante avec une cour de récréation qui se situe au point de basculement de la topographie entre plateau et vallée de l'Ognon : nul doute que le génie du lieu imprime durablement les enfants qui y effectuent leur scolarité.

Nous avons d'abord cherché par des démolitions à renforcer la lecture de l'ancien dispositif monumental constitué des deux pavillons symétriques encadrant l'accès au château, dispositif rendu peu lisible par de nombreuses adjonctions. Les travaux ont ensuite consisté à :

- Réaménager et réorganiser les espaces de récréation.
- Réhabiliter les bâtiments existants.
- Construire un nouveau préau et un nouvel équipement pour l'accueil périscolaire

L'architecture du préau se caractérise par une succession de portiques dont la couverture et les façades laissent passer la lumière rendant son architecture très « légère ». Le bâtiment dédié à l'accueil périscolaire se caractérise lui aussi par la répétitivité de ses travées constructives qui, du côté Nord, enserrme une galerie couverte qui relie la rue du Donjon (accès à la « ville basse ») et la nouvelle entrée de l'école située sur l'esplanade de l'ancien château. Il est couvert d'une toiture en petites tuiles plates.

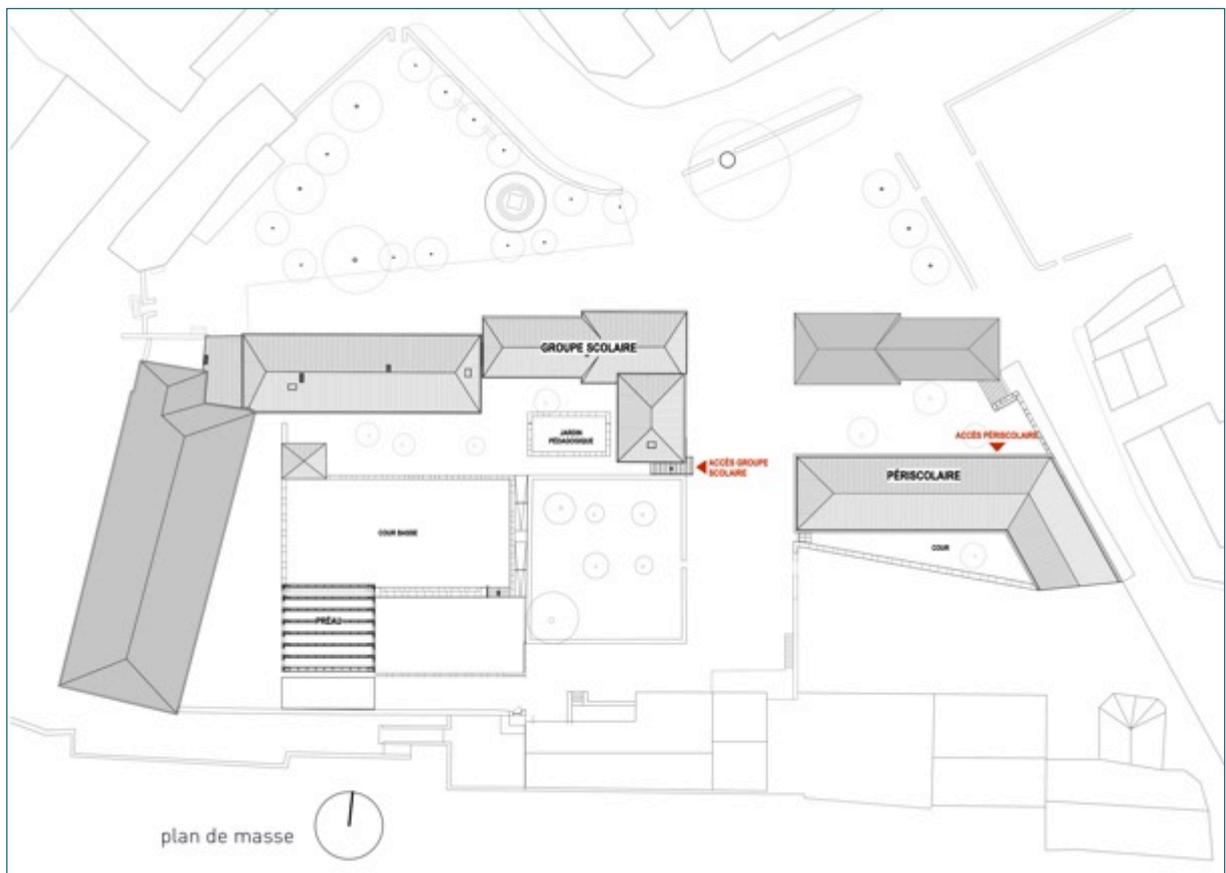
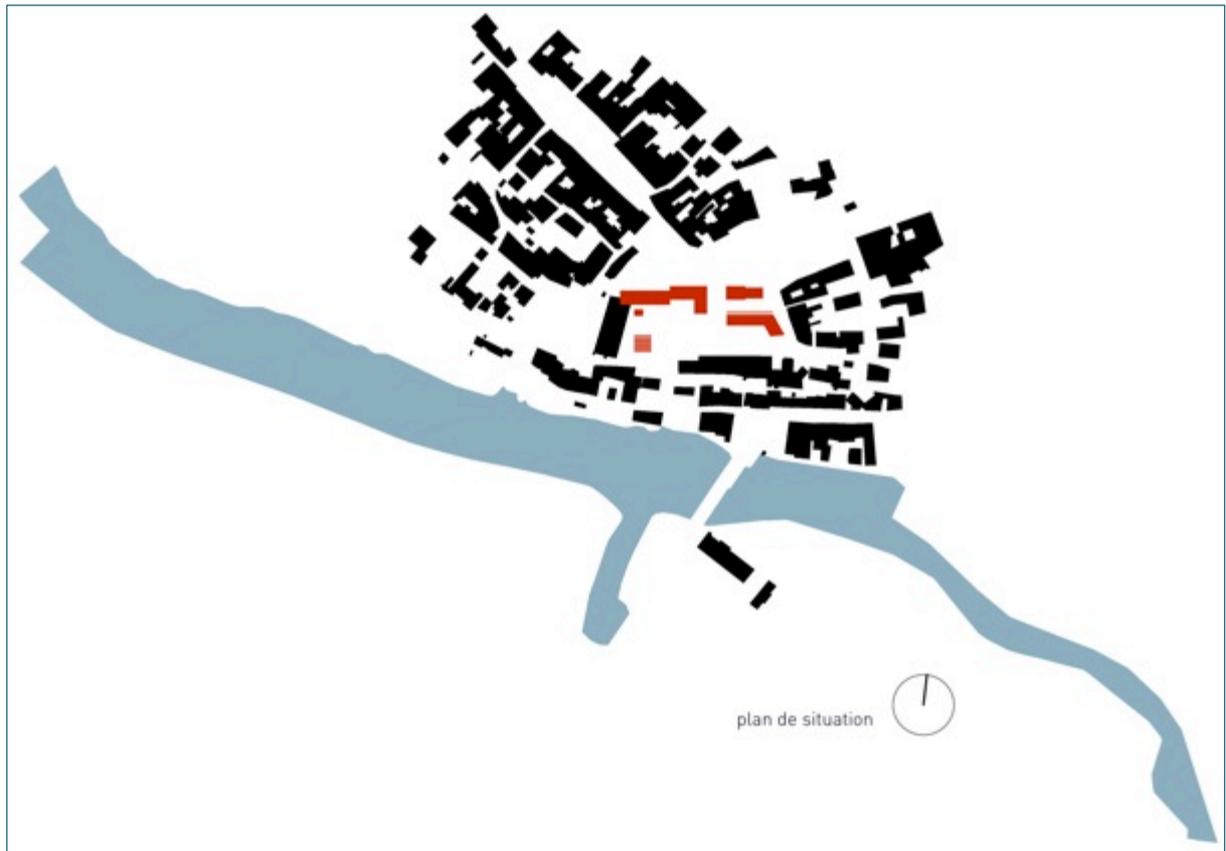
Le bois a donc été choisi comme système constructif des nouveaux bâtiments (douglas) mais aussi pour les aménagements intérieurs des bâtiments réhabilités (parquets et plafonds en chêne). Ce choix d'un unique matériau permet une lecture claire de l'intervention contemporaine en regard des bâtiments anciens.

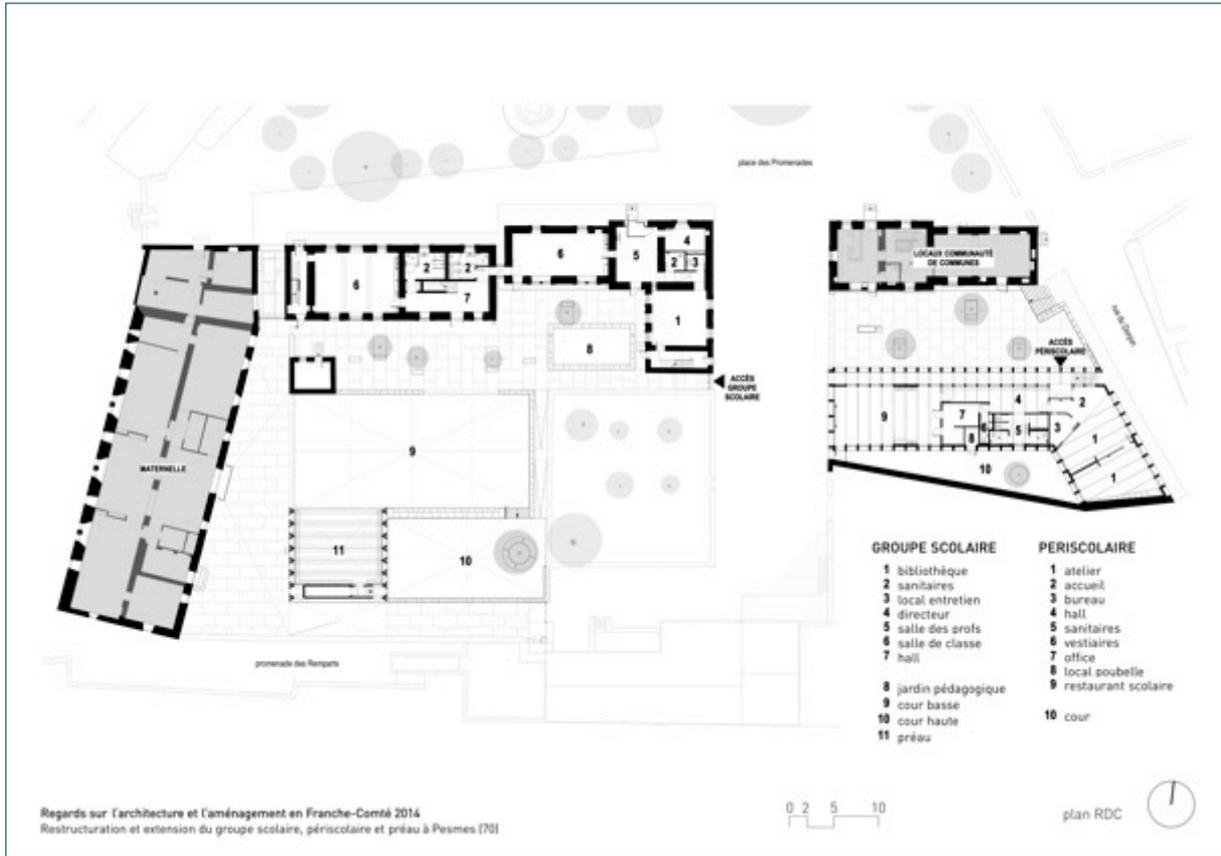












Regards sur l'architecture et l'aménagement en Franche-Comté 2014
 Restructuration et extension du groupe scolaire, périscolaire et préau à Pesmes (70)

0 2 5 10

plan RDC





Journée de visites des CAUE de Franche-Comté
à **PESMES**

1. DIMENSIONS DE L'AMENAGEMENT

Les travaux achevés fin 2011 intéressent le secteur centre-bourg ouest de Pesmes : espaces de l'église, des anciennes portes Saint-Hilaire et Loigerot et du puits des Lépreux ; rues Granvelle, Sainte-Catherine, Saint-Hilaire, Gentil ; ruelle des Granges. Ils participent d'une programmation moyen terme qui prévoit l'aménagement des ensembles rue Gollu, rue du Donjon et quai de la Fontaine (*dont la plantation a été réalisée dans le cadre des aménagements 2011*) - soit au total un ensemble couvrant : 18.313m². La superficie aujourd'hui aménagée représente : 9.041m², pour un linéaire de façade urbaine de : 2.423m. Ces travaux ont été réalisés parallèlement à une rénovation complète des réseaux enterrés : système séparatif de recueil des eaux pluviales et usées, adduction d'eau potable. Ils répondent à l'urgence de reprise d'espaces à la fois majeurs et les plus dégradés de la commune.

2. GRANDES ORIENTATIONS

Le projet se situe à l'intersection tradition, modernité ; reprenant du passé les pavages pierre de caniveaux et de parvis de maison les plus significatifs, mais les inscrivant dans un système graphique affirmé, expressif des continuités urbaines ; reprenant les superficies engazonnées, sablées et enrobées, mais les intégrant, avec les sols de pierre, dans un compartimentage général de l'espace qui équilibre mieux fonctionnalités et usage urbain. Rien n'est changé relativement aux habitudes ordinaires de cheminement, circulation et stationnement (*l'église cependant protégée des camions*) si ce n'est plus de confort.

3. LES MATERIAUX ET TRAITS SINGULIERS DE L'AMENAGEMENT

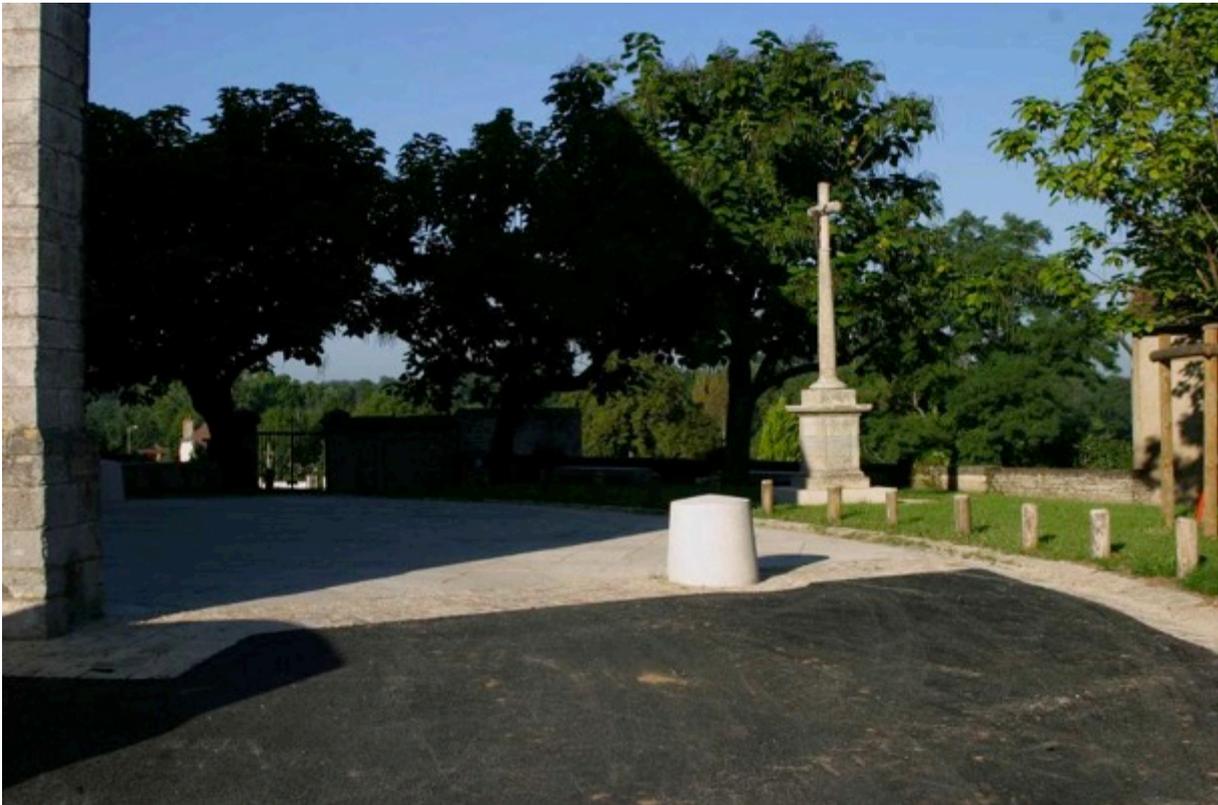
Aux façades pesmoises de pierre répond la pierre des pavages, des dallages (*parvis de l'église et des portes, Saint-Hilaire et Loigerot...*), mais aussi l'effet « mosaïque » pierre des panneaux de béton bitumineux de chaussée (*granulats de la roche même des pavés*).

Les sables compactés (*place nord de l'Eglise, rue Sainte-Catherine, square Loigerot...*) et les superficies engazonnées (*parvis de l'église, maison Grandvelle*), protégées par bornes de bois, jouent de l'équilibre des matières et de la fidélité à la dimension de village.

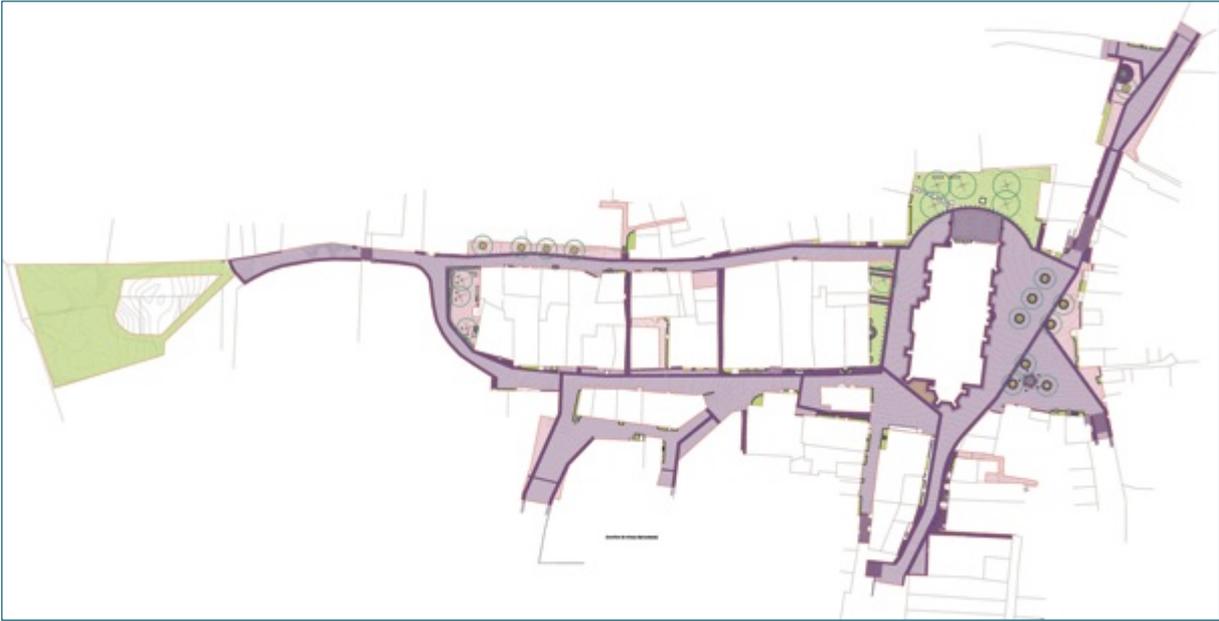
Les mobiliers de pierre : un banc octogonal au centre d'un triangle d'arbres au nord de l'église ; les deux bornes massives du parvis de l'église ; deux table-bancs regardant la plaine de l'Ognon ; le puits des Lépreux restitué dans sa forme originale du XII^{ème} siècle ; le calvaire replacé au point d'équilibre de l'espace ; les emmarchements curvilignes, la colonne à modénature, le pignon reconstitué à pas de moineaux (*la plupart disparus*) du square Loigerot ; les murs bahuts en maçonnerie traditionnelle (*assurant de façon harmonieuse les ruptures de dénivellé*) ; les tours d'arbres supports à végétation florale ; tous éléments qui associés aux plantations arborées et au mouvement des sols permettent de qualifier et animer l'espace (*place nord de l'Eglise autrefois réduite à l'expression d'un chaussée circulante*).

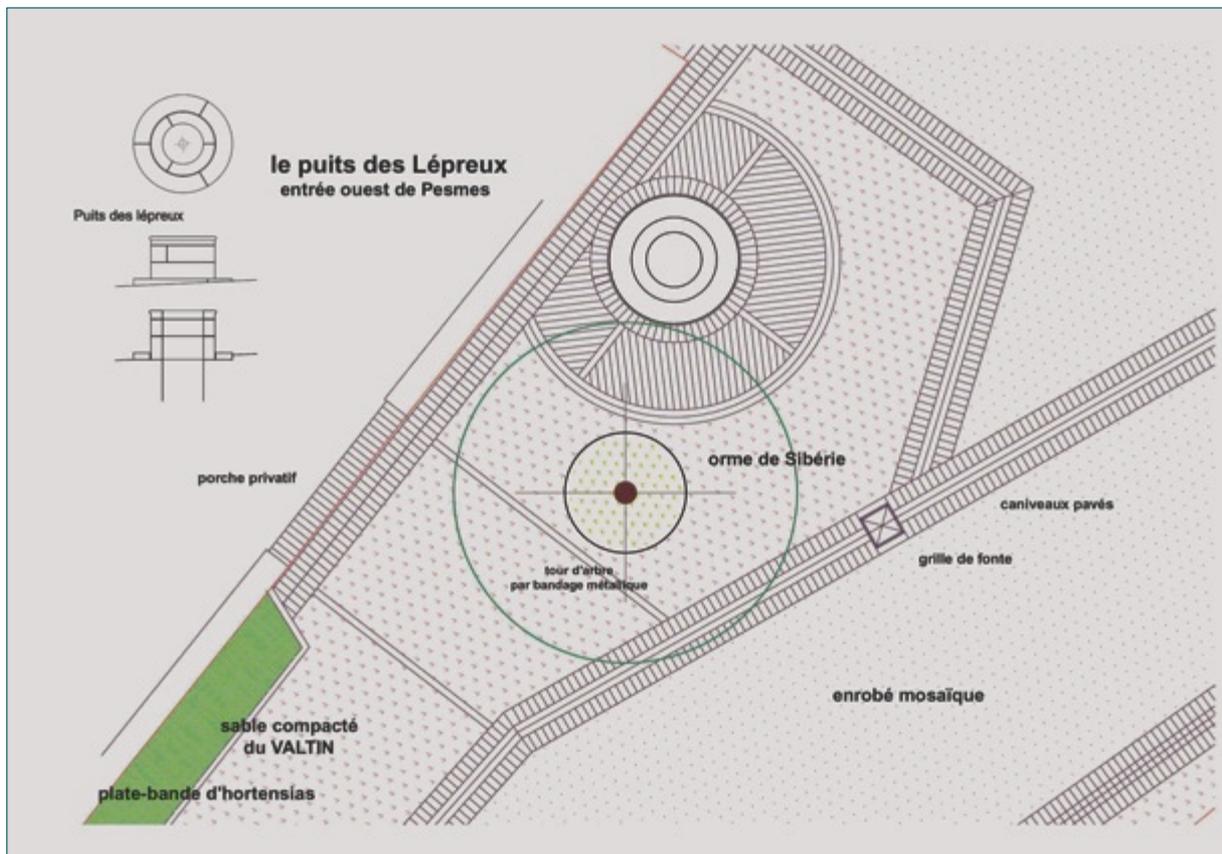
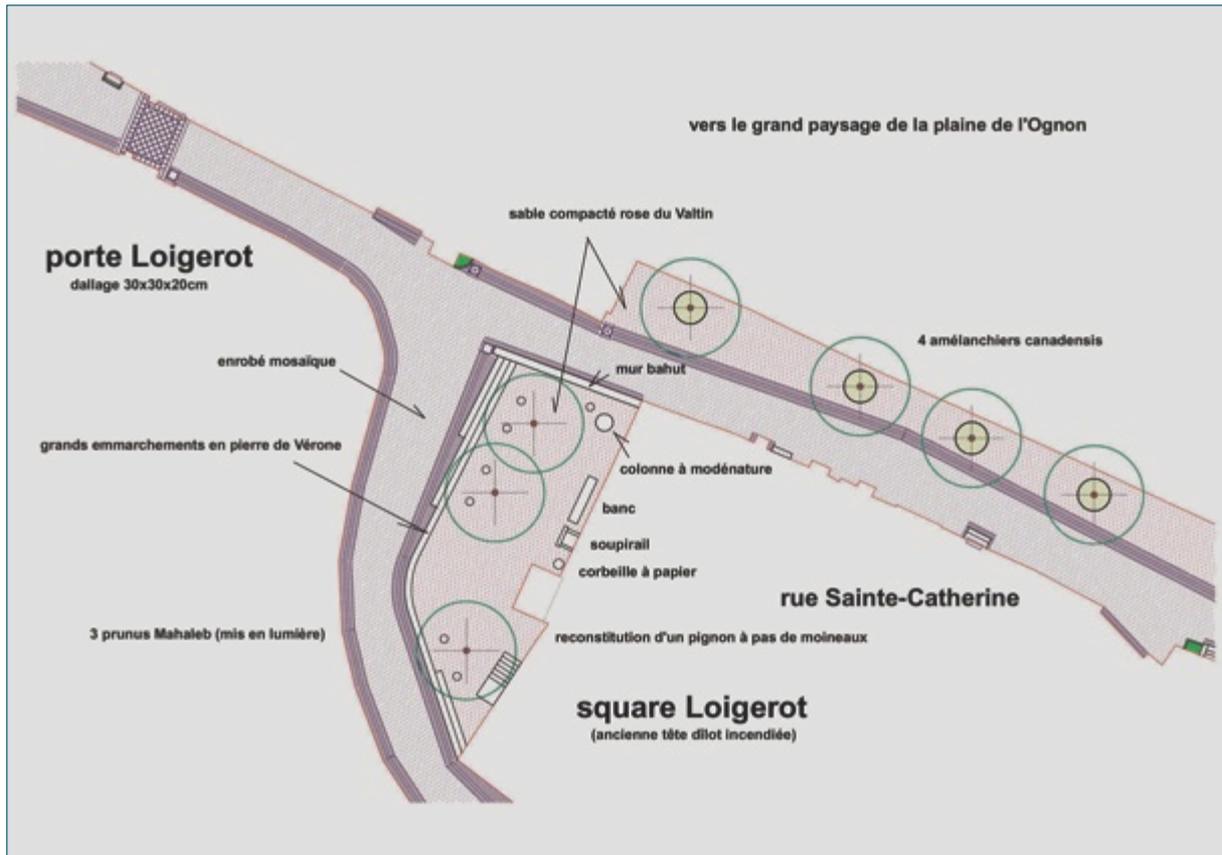
Les arbres : le carré de catalpas du parvis de l'église qui, restauré, augmenté du côté de la maison Grandvelle, mis en lumière, fait tourner l'espace ; les tilleuls (*tilia mongolica*), à croissance modérée (*pas de taille de réduction*) du nord de l'église, qui dialoguent avec les façades ; les amélanchiers canadiens, à floraison blanche, qui préparent, rue Sainte-Catherine, à l'ouverture sur le grand paysage ; les trois cerisiers (*prunus Mahaleb*) du square Loigerot, qui avec les éléments mobiliers redonnent corps à une tête d'îlot décapitée par un incendie ; l'orme de Sibérie du puits des Lépreux ; les quinze sophoras japonica du quai de la Fontaine, qui restituent un front de bourg homogène et floral (*blanc crème en été*) face aux espaces estivaux rive gauche.

Les seuils, emmarchements, perrons de pierre, entrées de cave, jardinières plein sol des maisons, restaurés, mis en valeur, participent du paysage de la rue et de sa singularité. L'espace est traité avec le même soin enfin, qu'il s'agisse de lieux majeurs ou mineurs (*ruelles, trajés...*), invitant à la diversification des itinéraires de promenade et de découverte.











Journée de visites des CAUE de Franche-Comté

à **SERMANGE**



CENTRE BOURG AMENAGEMENT PAYSAGER BOIS ESPACE PUBLIC

Présentation du projet

Le projet de mise en valeur du cœur de village de Sermange s'inscrit dans une politique de réhabilitation de ce village remarquable et dans la prise de conscience de la qualité de son patrimoine architectural.

Le village a la particularité de posséder en son centre un espace non urbanisé important, coupé par une voie départementale, dans lequel se rassemblent, en creux de vallon, les sources à l'origine de la Grande Fontaine (classée) et l'ensemble fontaine-lavoir de « la Fontenotte » (inscrite).

Le travail de l'agence a consisté à travailler sur les limites de cet espace de manière à ce que le vide soit perçu non pas comme une absence mais comme une qualité, donnant aux bâtiments situés alentours une perspective.

PROGRAMME

Création d'un lieu ouvert à tous, délimité, à dominante végétale et maîtrisant la zone humide dans sa partie basse

CONCEPTEUR(S)

Agence Territoires (P. Convercey, F. Mathe, E. Voiriot, architectes paysagistes)

MAÎTRE(S) D'OUVRAGE

Commune de Sermange

DATE DE RÉALISATION

2008

Un lieu végétal

Un long platelage de bois de châtaignier traverse le grand pré, à revêtement de type prairial, soulignant ses courbes naturelles sans les endommager, et permettant le passage des piétons et des vélos.

Un lieu délimité

La nature des limites (départementale, socle-fontaine, passerelle en limite agricole) est une donnée fondamentale du projet. Le travail sur les franges les a rendu pleinement actrices de la composition : elles éveillent l'attention sur l'espace central tout en lui laissant son rôle de respiration dans le village.

Sécurisation de la route (proximité des écoles maternelle et primaire) : aménagement d'une allée empruntée par les écoliers et plantation d'une trame de frênes pour densifier les abords de la route.

Un lieu partagé

Ouvert à des usages festifs, aux jeux, à la détente, l'espace comprend une aire de jeux naturelle pour les enfants : la passerelle a été accompagnée d'un bassin et d'un banc.

Le bois du platelage, vieilli naturellement, se fond avec la pierre, et le bassin, d'une maçonnerie simple en béton, témoigne d'un geste de soumission au regard des éléments patrimoniaux déjà présents, évitant ainsi la confusion entre l'ancien et le récent.

Un lieu marqué par l'eau dans sa partie basse

Après ajout d'un drain central pour assainir le pré, en forme de cuvette, le nouveau plan d'eau, toujours connecté au chapelet du lavoir et de la fontaine, a été conçu pour un usage ludique et pour préserver un écosystème de zone humide où sagittaires, prêles et nénuphars coexistent.

(Texte Agence Territoires)

Prix :

Prix de l'Aménagement urbain 2010 - Le Moniteur

Catégorie Villes de moins de 10 000 habitants

Cette distinction récompense une réalisation dont le jury a reconnu l'intelligence et l'efficacité, ainsi que la justesse des matériaux employés.

SURFACE(S)

6 400 m2 dont 2 100 m2
pour la surface traitée hors
engazonnement

COÛT(S)

235 000 € HT

CRÉDIT PHOTOS

© Photos : Nicolas
Waltfaugle - Plan masse :
Territoires





ANNEXES

Coup d'envoi pour le programme de revitalisation des centres-bourgs

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est associé à l'Anah pour mener à bien le programme de revitalisation des centres-bourgs qui démarre cette année. 54 communes vont disposer de moyens humains et financiers pour redynamiser leur centre ancien.

Par Laurence Boccaro



Le programme de revitalisation des centres-bourgs est désormais sur les rails ! Initiée il y a un an par les ministères du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité, de la Décentralisation et des Outre-mer, cette expérimentation nationale concerne 54 communes de moins de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres. Retenus fin novembre 2014 sur la base d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui a enregistré 267 dossiers de candidature, ces bourgs ruraux ont aujourd'hui l'assurance d'être épaulés dans le financement de leurs actions (logement privé, urbanisme, développement économique, cohésion sociale) destinées à redynamiser leur centre ancien. Le gouvernement consacre 230 millions d'euros de crédits dédiés sur six ans à ce programme, dont le CGET assure le pilotage interministériel dans son ensemble, et l'Anah la mise en œuvre

opérationnelle. Tous deux se chargent de le mettre en place et de veiller à la cohérence des différentes interventions.

Pourquoi un tel projet ?

“Pendant des années, ces petites villes qui ont un rôle de pôle de centralité local, soit en espace rural soit en périphérie des grandes agglomérations, n'ont pas toujours retenu toute l'attention. Il est temps de révaloriser ce maillon essentiel de la cohésion de nos territoires, souvent mis à mal par la désindustrialisation et le développement des grandes villes. Ces communes rurales disposent de capacités d'ingénierie et financières limitées pour faire face seules aux enjeux économiques et démographiques qui les caractérisent”, explique Philippe Matheron et Marion Mauvoisin de la Direction du développement des capacités des territoires du CGET. Il n'en reste pas moins que *“ces villes de taille modeste occupent toujours une place centrale au sein de leur territoire. Autour d'elles s'articule un bassin de vie non négligeable”,* rappelle ...

12 Dossier

Coup d'envoi pour le programme de revitalisation des centres-bourgs



Collaboration entre les DREAL de Bourgogne et de Franche-Comté

Avant même le rapprochement prévu des deux régions dans quelques mois, les DREAL de Bourgogne et de Franche-Comté animent ensemble le programme de revitalisation des centres-bourgs. *“Nos deux régions comptent cinq villes sélectionnées (Giromagny, Salins-les-Bains, Montbard, Avallon et Tournus). Créer un réseau local d'échanges et de partage avec cinq communes paraissait cohérent, d'autant plus qu'elles en sont toutes au même stade, soit au démarrage de leur programme”*, explique Virginie Menigoz, adjointe au chef du service en charge de l'habitat en DREAL Franche-Comté. Une première réunion de tous les acteurs a déjà eu lieu le 23 février dernier à Dijon, permettant à chacun des lauréats d'en savoir plus sur les attentes et les aides possibles de l'Anah. Autre initiative qui devrait faciliter la circulation des informations entre les villes : *“Une plateforme d'espace collaboratif a été mise en place”*, ajoute Samuel Navoret, responsable adjoint au chef de service de la DREAL Bourgogne. On y trouve en ligne des documents de référence, les programmes de chaque lauréat, des guides de l'Anah et des documents de travail. De quoi faciliter le bon déroulement des programmes.

... Marine Prompt, chargée de mission quartiers anciens dégradés, renouvellement urbain et revitalisation rurale à l'Anah. *“Les habitants des villages environnant ces bourgs “centres” y scolarisent leurs enfants, s'y rendent pour se soigner (hôpitaux, médecins), pour faire leurs courses et pour profiter des services de proximité (banques, pharmacies, cinéma, maison de retraite, associations, etc.)”*

Créer une offre adaptée

Répartis entre les différents lauréats, ces crédits vont d'abord faciliter l'amorçage et la préparation du projet de revitalisation puis faciliter sa mise en œuvre. Le volet habitat constitue une composante principale de ce programme. Confrontées généralement à une perte de dynamisme économique, à une baisse de leur population et à une paupérisation des habitants, toutes ces villes disposent dans leur centre

ancien d'un patrimoine immobilier de caractère, mais la plupart du temps en mauvais état. On y trouve une forte concentration de logements indignes, insalubres et beaucoup d'appartements et d'immeubles vacants. Dans ces quartiers en centre-ville, *“l'Anah va mener sa mission historique, à savoir une intervention aux côtés des collectivités locales pour rénover des habitations et créer une offre adaptée aux besoins locaux (vieillesse de la population, personnes seules et familles monoparentales, ménages à revenus très modestes) avec la mobilisation de 200 millions d'euros sur son budget d'intervention”*, souligne Marine Prompt. L'État interviendra aussi, à hauteur de 15 millions d'euros sur le volet logement social. Grâce à ces actions ciblées, il sera possible de proposer en centre-ville un habitat en bon état et accessible à tous. Cette offre pourrait à terme limiter l'étalement urbain et freiner le départ des habitants de la ville vers

des maisons individuelles en périphérie. Des habitants (jeunes ménages, personnes âgées, familles) pourraient alors décider de venir s'installer en centre-ville ou d'y revenir. *“Ces communes vont bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement particulier en plus d'une enveloppe financière largement dimensionnée. Cette enveloppe est calibrée sur une analyse des opérations menées ces dernières années et permet également aux collectivités de se lancer dans les opérations de recyclage foncier de type RHI-Thirori⁽¹⁾”*, souligne Marine Prompt.

Reste que la requalification d'immeubles d'habitations ne constitue pas la seule intervention des municipalités et de leur EPCI⁽²⁾. Elle est indispensable mais insuffisante pour assurer une revitalisation durable du centre-bourg. Toutes les collectivités prévoient de redynamiser l'économie locale (commerce, tourisme), de développer les services,



d'améliorer les équipements publics et même d'intervenir sur l'aménagement urbain. *“La force du programme réside dans l'articulation de toutes ces actions, et ce sur un périmètre qui prend en compte aussi bien le centre-bourg que le territoire auquel il appartient”*, résume Marine Prompt.

Un programme formalisé à travers deux conventions

Chaque projet va se formaliser en deux étapes. La première concerne la signature d'une convention de subvention au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). *“Cette convention est passée entre la commune et/ou l'EPCI et l'État (préfet de département) pour une durée de trois ans. Elle permet de cofinancer avec la collectivité le recrutement d'un chef de projet dédié à l'opération, ainsi que le cofinancement d'études d'ingénierie préalables et l'animation du programme (association et communication auprès des habitants)”*, précise Marion Mauvoisin. Ce soutien au démarrage du projet est ...

Qui fait quoi?

La gouvernance du programme est assurée par un comité de pilotage composé de six membres :

- **Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)**: créée en mai 2014, cette administration interministérielle est issue de la fusion de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG CIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale (Acsé), et rattachée au Premier ministre. Il assure le pilotage du programme dans son ensemble et gère également les conventions qui vont permettre de bénéficier des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).
- **L'Agence nationale de l'habitat (Anah)**: elle est en charge du pilotage opérationnel et apporte son appui et son expertise pour l'établissement des conventions de revitalisation des centres-bourgs.
- **La Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)**: cette direction centrale du ministère du Logement assure, via la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), le pilotage des services déconcentrés de l'État (DREAL, DDT(M)), en lien avec l'Anah et ses chargés de mission territoriaux.
- **Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)**: il mène une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrage du programme. Sur demande, il aide les DREAL dans le cadre des missions d'animation.
- **La Direction générale des outre-mer (DGOM)**: elle apporte son appui pour l'accompagnement des cinq communes et EPCI situés outre-mer.
- **Le ministère de la Culture et de la Communication**: il intervient sur les questions liées au patrimoine, en lien avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les Architectes des Bâtiments de France.

14 Dossier

Coup d'envoi pour le programme de revitalisation des centres-bourgs

La mise en valeur du patrimoine des cités de caractère

Le ministère de la Culture a été, dès le départ, associé au lancement du programme de revitalisation des centres-bourgs. De nombreuses villes disposent en effet d'un patrimoine architectural ou urbain protégé au titre des monuments historiques, ou situé dans un espace protégé. Or tout projet de réhabilitation d'un immeuble en espace protégé nécessite le suivi et l'avis d'un architecte des Bâtiments de France (ABF), qui relève de ce ministère. "Nous avons participé au jury de sélection des villes candidates", indique Emmanuel Étienne, adjoint au sous-directeur des monuments historiques et des espaces protégés à la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication. Toutefois "notre action ne va pas se limiter au simple contrôle. Elle se veut aussi dynamique afin de faciliter l'avancement et la réalisation des différents projets. Chaque direction régionale des affaires culturelles (DRAC) prévoit de réaliser et de diffuser une synthèse des projets suivis par les ABF lorsqu'ils seront sollicités. Cela va permettre de mutualiser les expériences et d'échanger entre les différents acteurs", précise Emmanuel Étienne.

... crucial car "beaucoup de ces petites villes ne disposent pas en interne de compétences sur des sujets souvent complexes et techniques. De plus, il faut mobiliser une personne à plein temps pour faire avancer le dossier pour le compte des élus qui portent le projet", commente Marion Mauvoisin. Via le FNADT, le CGET a attribué environ 15 millions d'euros sur trois ans. "Selon la nature des dossiers, cette aide financière représente entre 100 000 et 300 000 euros par lauréat. Cette aide à l'ingénierie devrait faciliter l'amorçage des projets dès cet été et les premières réalisations dès 2016", précise Philippe Matheron. Au cours du premier semestre 2015, tous ces contrats devraient être signés.

La seconde étape du programme concerne la mise en œuvre opérationnelle. Une convention dite de "Revitalisation du centre-bourg et de Développement du territoire" sera signée, pour une durée de six ans, entre chaque ville (et/ou EPCI) et l'Anah notamment. L'État sera également signataire de ces conventions. Cela va permettre à chaque porteur de projet de

définir le périmètre et la stratégie d'intervention, de calibrer les moyens, de choisir la nature des actions à mener et de mobiliser les différents cofinanceurs (EPCI, département, conseil régional, etc.) de l'opération. Ces contrats devraient être signés avec l'Anah d'ici à la fin de cette année. Chaque commune lauréate est par ailleurs inscrite au titre de cette expérimentation au sein du volet territorial des contrats de plan État-Région (CPER), en cours de signature, dans chacune des régions françaises puisque toutes ont au moins une commune sélectionnée.

Mise en place d'animations régionales et nationales

La particularité de ce dispositif expérimental sera son suivi, son animation et son évaluation qui seront articulés aux niveaux local, régional et national. Sur les territoires, les DDT(M) seront à la manœuvre pour travailler en lien direct avec chaque collectivité locale et les DREAL pour assurer l'animation du programme, en coordination avec les

Les projets de réhabilitation portent sur la redynamisation de l'offre de commerces et de services.



sous-préfets. Il est prévu d'organiser régulièrement des réunions régionales, voire interrégionales, entre les différents porteurs de projets afin que ces derniers présentent leurs opérations et échangent entre eux sur leurs actions, leurs difficultés, les bonnes pratiques. Au niveau national, une animation va également être mise en place cet été (échanges, plate-forme de partage et de capitalisation...) et une évaluation générale de l'avancée du programme sera organisée. De quoi mesurer l'efficacité de ce projet transversal qui réunit l'urbain, le social et l'économie, avant de décider des formes d'une politique nationale plus globale pour conforter ces bourgs et petites villes. ■

(1) RHI: Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux – Thirori: Traitement de l'habitat insalubre rémédiable ou dangereux et des opérations de restauration immobilière.

(2) EPCI: Établissement public de coopération intercommunale.



Plus d'infos sur le programme de revitalisation des centres-bourgs sur www.anah.fr, rubrique Décideurs publics.

“Dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif de chaque opération engagée”

Fabrice Peigney, responsable de l'évaluation et de l'expérimentation au CGET

“ L'originalité et la particularité du programme centres-bourgs à l'échelon national tiennent à ce que dès le départ, il a été question d'y intégrer un volet de suivi et d'évaluation. L'Anah, le CGET et le CEREMA ont d'ailleurs travaillé ensemble en amont pour bâtir et mettre en place ce cadre d'analyse. L'idée était de bien cerner et de rendre compte de l'état d'avancement de tous les projets malgré leurs diversités et leurs spécificités. Ainsi, plusieurs indices et indicateurs simples (existants et nouveaux) ont été choisis afin de dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif de chaque opération engagée. Grâce à cette grille de lecture, il va notamment être possible d'analyser l'évolution de l'habitat ou du développement économique, bref d'examiner tous les aspects du programme. C'est une façon de mieux mesurer les effets de cette politique publique. Afin de s'assurer que toutes les villes se sont mises en route, un premier bilan ponctuel est d'ores et déjà prévu pour 2016. ”

Les autres offres de l'Anah

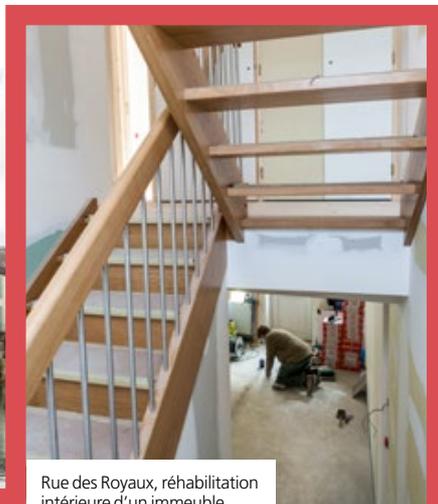
Les communes candidates qui n'ont pas été retenues dans le cadre de l'AMI sur le programme des centres-bourgs ont toujours la possibilité d'utiliser les différents dispositifs que l'Anah met à leur disposition. Il existe différents outils ciblés permettant de requalifier un centre ancien. Dans le cadre du régime de droit commun, les collectivités locales peuvent choisir de lancer une Opah Renouvellement Urbain ou une Opah Revitalisation Rurale (la DDT(M) pourra les accompagner dans le choix de l'outil le plus adapté), demander des crédits de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour des équipements et des services au public, bénéficier de crédits du FNADT, notamment dans le cadre des CPER...



16 Dossier

Coup d'envoi pour le programme de revitalisation des centres-bourgs

La restauration de l'habitat est au cœur du dispositif de revitalisation du centre-bourg de Joinville.



Rue des Royaux, réhabilitation intérieure d'un immeuble.

Joinville

Des ambitions fortes pour le centre-ville

Dans la Haute-Marne, Joinville compte notamment sur la réhabilitation de son habitat ancien et très dégradé pour redonner de l'attractivité à son centre-ville historique.

Située entre les villes de Chaumont et de Saint-Dizier, Joinville, a toujours été le "bourg-centre" pour les villages environnants. La Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC), qui regroupe 59 communes rurales, totalise près de 13500 personnes qui se rendent à Joinville pour ses équipements scolaires et de santé (hôpital), ses commerces, ses services sociaux et autres services de proximité (gendarmerie).

"C'est pour renforcer ce pôle central et structurant que nous devons rendre Joinville encore plus attractive", explique Thierry Paquet, maire adjoint en charge de l'urbanisme. Lauréate de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) centres-bourgs, cette municipalité compte bien, aujourd'hui, "profiter d'un effet de levier pour dynamiser les premiers projets enclenchés en 2012 et surtout pour en engager de nombreux autres dans les mois et années à venir", ajoute Anthony Koenig, chef de pro-



La rue de la Fontaine a déjà été réhabilitée.

jet Urbanisme à la mairie de Joinville. "Avoir été choisis par le ministère légitime notre action sur le terrain. Cela va nous aider à sensibiliser les partenaires locaux susceptibles de cofinancer nos opérations liées à la redynamisation de l'habitat, du commerce et de l'emploi. Pour mémoire, notre autofinancement reste limité car la Ville a été, jusqu'en 2010, fortement endettée et a une assiette fiscale qui reste très faible", ajoute Anthony Koenig.

Un état des lieux alarmant

En plus des problèmes financiers, la Ville a, en l'espace de 30 ans, perdu de sa superbe. La désindustrialisation de l'activité locale (fonderie et métallurgie) a fait grimper le taux de chômage (19,7%), paupérisant les ménages (le revenu moyen par habitant est inférieur à 1400 euros par mois). Au cours de cette période, la ville s'est vidée

Joinville en chiffres

3 560

habitants.

12,9%

C'est la proportion dans laquelle la population a diminué entre 1999 et 2009.

20%

C'est le taux de vacance des logements (30 % dans le centre historique).

38,3%

des dépenses du programme (soit 35 millions d'euros) seront consacrées à l'habitat (public, privé, recyclage foncier).

À gauche, Anthony Koenig, chef de projet urbanisme à la Ville de Joinville, et Thierry Paquet, adjoint au maire de Joinville.



Vue sur un plan de masse portant sur un projet de réhabilitation.

d'un quart de ses habitants. La dégradation de l'économie locale a eu des effets dévastateurs dans le centre-ville, provoquant la fermeture de nombreux commerces et la dégradation générale de l'habitat privé faute de moyens financiers et faute d'occupants (20% de vacance). Les marchands de sommeil sont apparus, louant à des ménages à revenus très modestes des logements indignes et insalubres. D'autres propriétaires tout aussi indécis ont acquis à bas prix des hôtels particuliers dans le seul but de les piller. Ils les ont entièrement désossés pour revendre les cheminées, les boiseries et les parquets d'époque, laissant ces bâtis exsangues et en ruines. Or, *"l'habitat du centre-ville, datant des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, est un élément de l'identité de notre cité. C'est même, avec les sept monuments historiques de la Ville,*

la chair de notre richesse patrimoniale et architecturale. C'est pour cela que nous mettons aujourd'hui tout en œuvre pour sauver et restaurer ces immeubles abîmés. La restauration de l'habitat est au cœur du dispositif de revitalisation de notre centre-bourg", soutient Thierry Paquet. La requalification immobilière du centre historique s'avère un enjeu d'autant plus important que l'État prévoit, à l'horizon 2020, d'installer à 20 minutes de Joinville, CIGEO, un centre de stockage de déchets radioactifs. Cette infrastructure devrait créer à terme plus de 2000 emplois et donc amener des habitants. *"Cela va constituer une aubaine économique pour notre région qu'il va falloir saisir"*, affirme Thierry Paquet.

Reconquérir le parc privé ancien

Avant même de candidater à l'AMI, la Ville avait déjà pris son destin en main. Avec l'aide du préfet de la Haute-Marne, cette commune pauvre a bénéficié en 2012 du Comité local d'accélération des politiques publiques (Clapp) qui permet de lancer des actions dans le domaine patrimonial, commercial, des espaces publics ou

encore de l'habitat. C'est à cette occasion qu'a mûri son action sur le parc privé et qu'ont été mis en œuvre tous les leviers de l'Anah, comme ceux de la police du maire. Depuis 2012, le maire a signé 28 arrêtés portant sur l'insalubrité, l'abandon manifeste et la récupération de biens vacants et sans maître. À ce jour, une quarantaine d'édifices font l'objet d'une procédure coercitive et la municipalité envisage de procéder à des Opérations de restauration immobilière (ORI). Pour mieux préserver son patrimoine architectural de caractère, la Ville a décidé de créer une Aire de mise en Valeur de l'Architecture du Patrimoine (Avap) et a lancé une campagne de ravalement avec des aides financières à la clé. Dès septembre 2015, une Opah Renouvellement Urbain sera lancée à l'échelle du centre-bourg. Au programme : 155 logements à restaurer en cinq ans. *"Redonner un cadre de vie de qualité au centre-bourg se mène sur tous les fronts : celui du logement, des commerces, des espaces et des équipements publics, sans oublier notre volonté de développer une offre touristique et culturelle qui ajoute de l'animation à la ville"*, résume Thierry Paquet. ■

URBANITÉS RURALES

Les communes rurales françaises souffrent d'un mal qui les gangrène de l'intérieur: l'abandon de leurs centres-bourgs. En cause, l'attrait des parcelles gagnées sur les terres agricoles pour accueillir l'exode urbain, mais aussi le déclin démographique qui menace les villages les plus isolés. Pourtant, une réappropriation de leur centre apparaît comme la meilleure solution pour rivaliser avec les lotissements, qui grignotent le paysage, et attirer de nouveaux habitants. Car le cœur des villages dispose de nombreux atouts – structures bâties, réseaux et maillage existants – capables, s'ils sont réinventés, de pallier aux difficultés de la vie à la campagne – mauvaise accessibilité et isolement, déclin de l'activité économique et désinvestissement des services publics. Conscients qu'il faut rivaliser d'imagination pour vanter la densité des centres-bourgs auprès d'habitants qui aspirent surtout à un lien privilégié à la nature, architectes et urbanistes, CAUE, DDT et collectivités territoriales (conseils départementaux, parcs naturels régionaux) tentent d'inventer une « rénovation urbaine » de qualité en milieu rural.

DOSSIER

Dossier réalisé par Margaux Darrieus

LES CENTRES-BOURGS EN CAMPAGNE CONTRE L'ÉTALEMENT PAVILLONNAIRE

La campagne, c'est le nouveau dada de Rem Koolhaas. Dans un article intitulé « Koolhaas in the country », paru en septembre 2014 dans la revue *Icon*, le fondateur d'OMA raconte comment, après avoir épuisé les métropoles postmodernes, il a arpenté les communes perdues au cœur des terres agricoles néerlandaises. Et ce qu'il a vu l'interroge : « Comment un village peut-il se dépeupler et croître en même temps ? ». Le paradoxe associant la dilatation périphérique des communes isolées en zone rurale à la déshérence de leurs centres-bourgs préoccupe, en France, les architectes et les urbanistes qui accompagnent les élus locaux dans leurs projets de territoire en tant que maîtres d'œuvre ou au sein des CAUE et des parcs naturels régionaux (PNR). Comme la condition urbaine, la condition rurale est, pour eux, un projet spatial et social qui, par la redynamisation des centres-bourgs, offre une alternative à l'étalement pavillonnaire. Ces professionnels n'ont pas attendu, pour agir, les premières assises des ruralités, organisées par le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, fin 2014, et les promesses d'un plus grand investissement de l'État dans l'équipement et le développement économique des campagnes. Ils expérimentent un urbanisme rural économe en espace et en énergie pour lequel la réappropriation par le logement du patrimoine des centres-bourgs est l'un des premiers leviers. Les chiffres 2010 de l'Insee sont, en effet, éloquents : la diagonale du vide reliant la Meuse aux Landes en passant par le Massif Central, où les densités de population sont les plus faibles, se superpose sans mal aux plus forts taux de logements vacants – 7,3% dans les communes rurales contre 6,6% dans les unités urbaines. De fait, le retour fin 2014 du prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un logement ancien est une bonne nouvelle.

Nouveaux modes d'habiter la campagne

Mais la question de l'habitat ne suffit pas à réinventer la vie et la ville à la campagne. Pour rendre plus attractif que les pavillons des lotissements un patrimoine construit à 60% avant 1949, ne disposant pas de places de stationnement ni d'espaces extérieurs privatifs, le projet de redynamisation d'un centre-bourg doit être plus que spatial. Il doit relever d'une ambition culturelle forte en proposant de nouveaux modes d'habiter la campagne. Les professionnels de l'aménagement engagés auprès des villages expérimentent donc une « rénovation urbaine » des territoires ruraux, conscients que la réinvention de la ville existante n'est pas une spécificité métropolitaine.

Si elles partagent leurs maux, « les ruralités » sont diverses en démographie car l'exode urbain ne concerne que certaines régions. Alors que les communes isolées du Puy-de-Dôme ou de la Nièvre doivent transformer leurs centres-bourgs pour renverser leur déclin démographique, c'est pour faire

face à l'afflux de citadins qui voient en l'espace rural un nouvel eldorado résidentiel que les petites communes du Pas-de-Calais ou du Maine-et-Loire doivent se réinventer un centre plus attractif que les terres productives qui les entourent. Majoritairement dépourvus de services d'ingénierie urbaine, les villages de toute la France se tournent vers les CAUE et les PNR pour être épaulés dans leurs projets d'aménagement. Révisions des PLU et aide au passage à l'opérationnel constituent pour ces derniers l'occasion de valoriser l'environnement bâti et paysager. Par ailleurs, la vocation pédagogique de ces « architectes aux pieds nus » et des services techniques des PNR s'appuie également sur de nombreuses actions prospectives, nécessaires pour amorcer des projets d'aménagement durable dans ces territoires à l'économie fragile. Ainsi, de nombreuses incitations au renouvellement des bourgs conduisent progressivement à des projets opérationnels un peu partout. Le concours « Habiter autrement, pour un urbanisme durable », organisé par le Conseil général de Maine-et-Loire, le CAUE 49 et une SEM locale, la Sodemel, a distingué l'étude de requalification du centre de Villevêque de l'architecte Xavier Fouquet, aujourd'hui en phase d'étude (lire p. 50). La participation à l'opération « Renouer, renouvellement urbain et écologique des espaces ruraux » initiée par le syndicat mixte des trois PNR du Nord-Pas-de-Calais, a permis au village de Ferques de se doter d'une étude urbaine pré-opérationnelle très détaillée (lire p. 51). Enfin, le programme « Habiter autrement en centres-bourgs » porté par le conseil départemental du Puy-de-Dôme et le PNR du Livradois-Forez, et qui a notamment envoyé le collectif Etc en résidence à Châteldon, a conduit à la création d'un poste de chargé de mission « centres-bourgs » au sein du PNR, pour mettre en œuvre, avec les communes, des projets de réappropriation de leur patrimoine. Par ailleurs, à la faveur de l'investissement exemplaire d'enseignants comme Xavier Guillot à Saint-Étienne, Marc Verdier à Nancy ou Cyril Brulé et Christelle Lecœur à Paris-Malaquais, les écoles d'architecture s'impliquent également dans ces actions de sensibilisation avec des ateliers de projet consacrés aux problématiques qui touchent les communes rurales. Un bon moyen d'inciter les futurs architectes à s'intéresser à ces territoires qui doivent lutter contre le « désert architectural » comme ils luttent contre les déserts médicaux.

De la parcelle au territoire

Les architectes et les urbanistes formulent souvent dans le cadre de leurs études des propositions ambitieuses qui dépassent les attentes des élus. Au-delà de la création d'équipements et de logements, de la réhabilitation écologique de bâtiments vacants, de la réimplantation de commerces et, puisque c'est le nerf de la guerre,

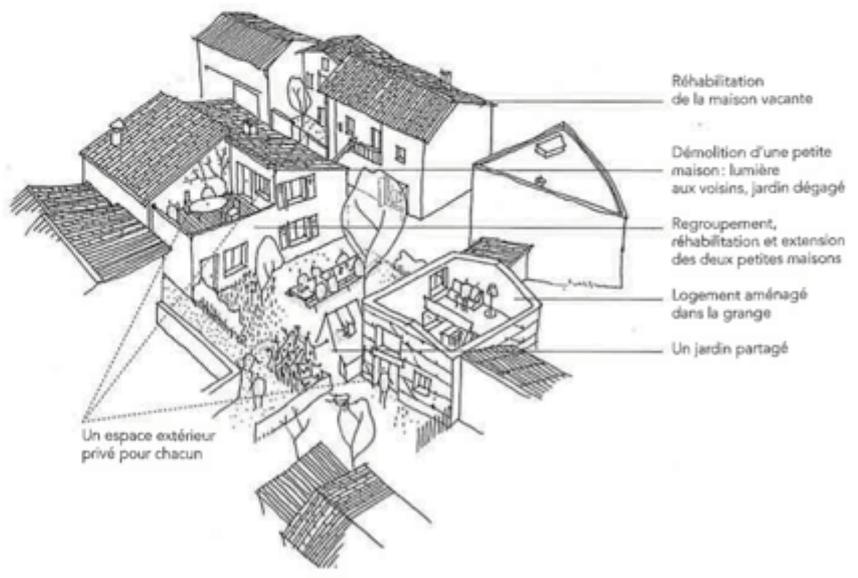
de l'identification de nouvelles parcelles à bâtir, ils proposent des projets en phase avec les modes de vie contemporains, favorisant l'hybridation des programmes et celles des usages de l'espace public. Xavier Fouquet n'hésite pas à repenser entièrement le plan de circulation de Villevêque pour créer des voies partagées, support d'un nouveau type de jardins à usage commun (jardins potagers, de détente, de jeux...). Une offre bienvenue dans un centre qui peine, à cause de sa densité, à combler son manque d'espaces extérieurs privés.

À Châteldon, les architectes du collectif Etc suggèrent de créer des opérations mixtes (équipements publics, commerces et logements) dans des bâtiments dont la morphologie se prête à une réhabilitation (granges, petites et grandes maisons de bourg, local commercial vacant en rez-de-chaussée d'un immeuble abandonné...), une manière adroite de tirer profit des spécificités du patrimoine rural. À Ferques, les architectes de l'agence Redcat et les paysagistes de l'Atelier Altern ne se sont pas arrêtés à la requalification de la rue principale mais ont choisi de l'intégrer à la création d'un réseau de venelles qui désenclave des terrains en jachère au cœur du bourg, révélant ainsi des gisements de foncier qui participent à un urbanisme économe en espace. Tous les architectes et urbanistes défendent l'élargissement des études de la parcelle au territoire, essentiel pour que les élus se saisissent des enjeux environnementaux d'un aménagement et façonnent leur propre récit. L'échelle de réflexion qu'impose la réalisation d'un PLU intercommunal apparaît, dès lors, comme la plus adaptée pour imaginer un avenir durable aux communes rurales. Et si les propositions formulées dans le cadre de leurs études ont peu de chances d'être traduites en l'état dans les documents d'urbanisme ou les futurs projets, elles les inspireront à coup sûr. Ici, comme en ville, le processus et la négociation avec les acteurs d'un projet comptent autant – voire plus – que

la réalisation du plan-masse. Une vision partagée par Agnès Hausermann, architecte-urbaniste engagée dans la révision du PLU d'une dizaine de communes des Vosges: «L'établissement d'un PLU est un dialogue progressif sur deux ou trois ans. C'est long mais cela permet de sortir d'une gestion "au quotidien" de l'aménagement d'un bourg pour développer un projet global commun et pour que les habitants s'approprient leurs propres règlements.» Transformées en outil de sensibilisation à un urbanisme plus durable, les méthodes de planification imaginées pour la ville trouvent leur place en territoire rural.

Nouvelle économie

Le financement des projets de rénovation urbaine en territoire rural est également à inventer. Le faible investissement public et la quasi inopérance des bailleurs-sociaux dans ces communes aux moyens limités obligent à trouver des alternatives à l'État-providence dans une économie plus collaborative du projet. À Villevêque, Xavier Fouquet compte sur l'usage – et les usagers – des jardins communs pour assurer leur gestion, déchargeant ainsi la commune de l'entretien d'espaces pourtant publics. Pour pouvoir mener à bien des projets dans les centres-bourgs du Puy-de-Dôme, de Haute-Loire et de Loire, le PNR du Livradois-Forez s'interroge, de son côté, sur la mise en place de nouvelles solutions financières comme l'épargne solidaire, la création de SPL ou l'implication des entreprises de la région en complément d'un investissement communal. Si la valorisation des ressources locales est un des objectifs de l'aménagement des espaces ruraux, elle est également une des conditions de sa faisabilité. Du fait de la frugalité de son économie et de sa spatialité, «la rénovation urbaine» à la campagne est donc en phase avec les enjeux environnementaux de notre société et peut en cela, inspirer celle de la ville. *Margaux Darrieus*



SCÉNARIO DE TRANSFORMATION DE BÂTIMENTS VACANTS AU CENTRE DE CHÂTELTON EN HABITAT GROUPÉ, PAR LE COLLECTIF ETC



JACQUES GARNIER, URBANISTE, DIRECTEUR
DU CAUE DE SAÛNE-ET-LOIRE

« Les collectivités gèrent les questions quotidiennes sans cohérence d'ensemble »

« Le conseil aux collectivités est l'une des missions fondamentales des CAUE. Encore plus en territoires ruraux où les élus, qui ont la responsabilité de l'aménagement sans la plupart du temps avoir les compétences de l'urbaniste, ne disposent pas de structure d'ingénierie urbaine pour les épauler. Souvent méfiantes face aux outils réglementaires qu'elles perçoivent comme une accumulation de contraintes imposées par l'État, les collectivités se contentent de gérer les questions quotidiennes (une parcelle à vendre, une voirie à refaire...) sans être conscientes de la nécessité d'assurer une cohérence d'ensemble à l'aménagement de la commune, depuis son centre-bourg jusqu'aux parcelles agricoles. Il faut offrir du temps de réflexion aux élus et aux habitants, leur donner les moyens de prendre du recul sur leur territoire pour l'appivoiser, afin que le plan local d'urbanisme ou même un règlement de lotissement soient perçus comme la traduction d'un projet. C'est le temps consacré à la planification, à la réflexion sur le développement et à la stratégie de mise en œuvre des orientations, à l'établissement des règles et la diversité des acteurs y participant (architectes, urbanistes, paysagistes, géographes...) qui permettront de changer le regard porté sur l'utilité des documents d'urbanisme et de sensibiliser aux enjeux environnementaux de l'aménagement. Comme, par exemple, l'intérêt de la densité prôné actuellement dans les bourgs ruraux où le rapport au voisinage peut être problématique car on s'y installe pour l'espace que cela offre mais sans considération pour les contraintes fonctionnelles et économiques inhérentes à la gestion collective de grands terrains. Les actions des CAUE participent à cette sensibilisation en épaulant des élus dans le développement de leur commune (aide au diagnostic, à l'établissement de cahiers des charges de consultation urbaine, au choix des maîtres d'œuvre). Par ailleurs, élargir le territoire de réflexion au-delà des limites d'un bourg avec l'établissement d'un plan local d'urbanisme intercommunal est essentiel car, en plus d'esquisser une cohérence territoriale, cela permet aux collectivités de mutualiser les moyens techniques et aux élus d'être moins isolés et d'échanger. Mais il faut que l'échelle de l'intercommunalité reste celle d'un territoire appréhendable. »



JEAN-LUC MONTEIX, RESPONSABLE DU PÔLE AMÉNAGEMENT
ET URBANISME DU PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

« Les centres-bourgs, gisements de foncier équipés, doivent retrouver leur fonction de véritables centralités »

« Depuis la loi SRU de 2000, et face au recul des services de l'État dans les espaces ruraux, on assiste à une montée en puissance des questions d'aménagement dans les chartes des parcs naturels régionaux (PNR). Notre mission n'est plus seulement de protéger le patrimoine paysager et architectural d'un territoire. Il nous faut également le réinventer, développer l'innovation pour donner envie d'habiter les centres-bourgs, gisements de foncier déjà équipés qui doivent retrouver leur fonction de véritables centralités. Pour attirer de nouveaux résidents et sensibiliser ceux qui y vivent déjà à leur cadre de vie, les collectivités doivent disposer d'un "plan guide", une vision d'avenir ambitieuse et partagée. C'est dans ce sens que nous travaillons au PNR Livradois-Forez, à maintenir une ingénierie "urbaine" dans les territoires isolés qui méritent, de la même façon que les villes, des réflexions audacieuses pour leur aménagement. Cela passe par plusieurs actions. D'abord, par la priorité donnée à la mise en place de PLU intercommunaux dès 2008, bien avant la loi Alur. Ensuite, par la promotion de projets de qualité, qui répondent à l'ambition d'inventer un urbanisme frugal en espace et en énergie. Enfin, et c'est le plus original, par la création de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez qui fédère, en plus des équipes du PNR, celles des CAUE 63 et 43, des directions départementales des territoires (DDT) des trois départements (Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Loire), de l'Agence locale des énergies et du climat (l'Adhume) et celles des communautés de communes adhérentes (17 en 2015). Ainsi, lorsqu'une collectivité s'adresse à un de ces services pour l'aider à mener à bien un projet, une réflexion commune avec tous les interlocuteurs de l'Atelier d'urbanisme est déclenchée. Intervenir dans les espaces ruraux impose d'innover dans la méthode : la résidence du collectif Etc à Châteldon et Cunlhat dans le cadre de notre programme "Habiter les centres-bourgs" nous a bousculés dans le bon sens. Elle nous a montré la nécessité et l'intérêt d'établir un dialogue direct avec les habitants, en dehors du cadre institutionnel, pour nourrir un projet. »



XAVIER GUILLOT, PROFESSEUR A L'ENSA SAINT-ÉTIENNE, RESPONSABLE DU RÉSEAU « ESPACE RURAL ET PROJET SPATIAL »

« Le partage des compétences interdisciplinaires et l'échange avec les acteurs locaux sont fondamentaux »

Quelle est la place des territoires ruraux dans les écoles d'architecture ?

Elle est aujourd'hui minoritaire et fragile. C'est pourquoi nous avons constitué le réseau scientifique interdisciplinaire « Espace rural et projet spatial » qui regroupe six Ensa (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Nancy, Paris-Belleville, Saint-Étienne et Rouen), trois écoles du paysage (Angers, Blois et Versailles) et deux écoles d'ingénieur agronome (AgroParisTech Clermont-Ferrand et Nancy). En école d'architecture, l'enseignement du projet est souvent dominé par les questions propres à la ville et à la densité, généralement subordonné à une forme « d'urbanocentrisme culturel ». Nous offrons une autre approche du projet, par le territoire et l'espace rural, en partageant cette réflexion avec d'autres disciplines.

Quelle est la particularité des enseignements que vous conduisez en territoires ruraux ?

Il y a d'abord ce partage de compétences interdisciplinaires. Mais il y a aussi les rencontres avec les acteurs du territoire : élus, populations, associations... C'est fondamental. L'atelier débute par un séjour en immersion dans un territoire avec les étudiants, pour en appréhender autant la dimension physique qu'humaine. Le projet s'élabore au travers des échanges avec le territoire et ses habitants. Les parcs naturels régionaux jouent un rôle de premier plan dans l'établissement de ces échanges. Avec eux, nous partageons une même approche « citoyenne » du projet. C'est aussi une manière de transmettre aux étudiants cette culture de la médiation paysagère qui est nouvelle pour eux.

Comment aborder la question spécifique de la requalification des centres-bourgs ?

On l'appréhende en l'insérant dans une problématique d'échelle plus large, en l'associant à l'ensemble des changements qui touchent le territoire d'une commune. Les projets prennent forme à partir de scénarios prospectifs : la formulation de nouveaux cycles de vie, prenant en compte le potentiel d'un territoire, le fait que les territoires ruraux sont désormais engagés dans un vaste processus d'hybridation, où se mêlent, avec l'agriculture, espaces résidentiels, industriels, touristiques... À Ambert, commune du Puy-de-Dôme, où l'on travaille actuellement

avec les étudiants de trois écoles rhônalpines, Lyon, Grenoble et Saint-Étienne⁽¹⁾, on est parti du scénario Afterres 2015 de Solagro⁽²⁾ et du manifeste NegaWatt⁽³⁾. L'évolution de l'activité agricole et la production locale d'énergies renouvelables sont les deux entrées choisies pour aborder le projet, de l'échelle territoriale à l'échelle architecturale. Prochainement, les travaux d'atelier seront exposés dans la commune et seront l'objet d'un débat public, avec les élus et les habitants ; alors qu'au même moment ces mêmes élus sont engagés dans l'élaboration d'un PLU intercommunal. La rencontre entre ces deux dynamiques est passionnante et profitable à tout le monde.

* <http://espacerural.archi.fr/>

1. Atelier effectué dans le cadre du programme de recherche interdisciplinaire Ignis mutatis du Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP) du ministère de la Culture et de la Communication.

2. Afterres 2050 : quelle utilisation des terres en 2050 en France ?

Voir : www.solagro.org/site/393.html

3. Manifeste NegaWatt, voir : www.negawatt.org/le-manifeste-negawatt-p98.html



Ambert (Puy-de-Dôme)